



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2012

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-huitième session

Supplément N° 5G

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2012

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (26 novembre 2013).



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	7
B. Constatations et recommandations	8
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	8
2. Aperçu de la situation financière	9
3. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public	10
4. Obligations au titre des avantages du personnel non financées	12
5. Gestion des stocks	13
6. Consultants, experts et personnel temporaire	13
7. Gestion des ressources humaines	14
8. Gestion des achats et des contrats, notamment au Service des achats à Copenhague	16
9. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	17
10. Informatique	19
11. Audit et contrôle internes	19
C. Renseignements communiqués par la direction du FNUAP	20
1. Comptabilisation en pertes de contributions à recevoir, d'avances de fonctionnement et d'autres actifs	20
2. Versements à titre gracieux	20
3. Cas de fraude et de présomption de fraude	20
D. Remerciements	21
Annexe État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	22

III. Certification des états financiers	30
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012.....	31
V. États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012	36
État I. Situation financière au 31 décembre 2012	36
État II. Résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012.....	38
État III. Variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2012	39
État IV. Flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2012	40
État V. Comparaison entre les montants prévus au budget et les dépenses effectives de l'année terminée le 31 décembre 2012.....	41
Notes relatives aux états financiers	42
Tableau A. Contributions non préaffectées – état des contributions pour l'année terminée le 31 décembre 2012.....	93
Tableau B. Contributions préaffectées – cofinancement : produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2012	98
Tableau C. Services d'achat pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012.....	104
Tableau D. Ressources non préaffectées de l'année terminée le 31 décembre 2012	105
Tableau E. Ressources préaffectées de l'année terminée le 31 décembre 2012	106

Lettres d'envoi

29 avril 2013

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 115.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2011, que j'approuve par la présente.

Le Directeur exécutif
(*Signé*) Babatunde **Oso**timehin

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

30 juin 2013

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2012.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'année terminée le 31 décembre 2012, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état des résultats financiers, l'état des flux de trésorerie, l'état des variations de l'actif net et l'état de comparaison entre les montants prévus au budget et les dépenses effectives de l'année terminée à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif d'établir et de présenter sans fard les états financiers du FNUAP selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il lui incombe également de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement d'états financiers donnant une image fidèle de la situation et exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, de choisir et d'appliquer les méthodes comptables voulues, et de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la population au 31 décembre 2012 et de ses résultats financiers et flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier du FNUAP et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et à l'article 16.1 du Règlement financier du FNUAP (UNFPA/FIN/REG/Rev.9) et à l'annexe qui s'y rapporte, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

30 juin 2013

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est un organisme international de développement qui défend le droit de chacun – femme, homme ou enfant – à vivre en bonne santé et à bénéficier de l'égalité des chances. Il aide les pays à utiliser les données démographiques pour élaborer des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et à faire en sorte que toutes les grossesses soient voulues, que chaque femme puisse accoucher en toute sécurité, que les jeunes ne contractent pas le VIH/sida et que les filles et les femmes soient toutes traitées dignement et respectueusement.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2012. À ces fins, le Comité s'est rendu dans les bureaux de pays du Nigéria, du Panama, des Philippines, du Rwanda, de la Sierra Leone et de la Thaïlande, au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et au Service des achats à Copenhague, et a examiné les opérations et activités financières au siège, à New York.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2012, que l'on trouvera au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

L'adoption des normes IPSAS par le FNUAP en 2012 a entraîné d'importants changements dans ses méthodes comptables, notamment le passage à une périodicité annuelle plutôt que biennale pour ses états financiers et des modifications significatives dans la comptabilisation des actifs et passifs. Dans son analyse de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2012, le Comité a noté que le Fonds jouissait d'une bonne santé financière. Le Comité considère que l'application du dispositif des normes IPSAS que le FNUAP a accomplie en 2012 est une grande réussite. En réponse à un certain nombre d'observations formulées par le Comité au cours de son audit final concernant des erreurs ou omissions relevées dans des domaines comme le traitement des avantages du personnel ou des immobilisations corporelles, le FNUAP a apporté les ajustements voulus à la version préliminaire de ses états financiers, dont il a renforcé l'exactitude et l'exhaustivité. Pour le FNUAP, le défi à relever est désormais d'améliorer ses systèmes, de renforcer le contrôle interne et d'optimiser ses mécanismes de prise de décisions et de gestion financière pour tirer parti au maximum de tous les avantages potentiels qu'offre l'information financière conforme aux normes IPSAS. Pour assurer une bonne application du principe de responsabilité dans le contexte d'une structure fortement décentralisée, le FNUAP devra aussi envisager de renforcer sa supervision et son contrôle des activités de terrain.

Principales constatations

Le Comité a recensé un certain nombre de problèmes qui appellent une attention soutenue de la direction, dont les principaux sont présentés ci-après.

Suite donnée aux recommandations antérieures

Sur les 61 recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal 2010-2011, 25 (41 %) avaient été appliquées intégralement, 32 (52 %) étaient en cours d'application, 3 (5 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre et 1 (2 %) était devenue caduque. Le Comité a noté que le FNUAP avait appliqué toutes les recommandations se rapportant à la mise en œuvre des normes IPSAS. Le Comité a aussi noté qu'il y avait eu une amélioration dans l'application des recommandations restantes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2011. Les trois recommandations non appliquées ont trait à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, et leur application est en attente en raison du fait que ce dispositif est en cours de révision par le Groupe des Nations Unies pour le développement. On trouvera des précisions sur l'état de la mise en œuvre des recommandations du Comité à l'annexe du présent rapport.

Aperçu de la situation financière

Pour l'année financière considérée, le total des produits s'élève à 988,5 millions de dollars et celui des charges à 830,4 millions de dollars, soit un excédent de 158,1 millions de dollars. En 2012, les contributions relevant des ressources ordinaires étaient de 437,5 millions de dollars, les contributions relevant des autres ressources étaient de 503,1 millions de dollars et les autres produits étaient de 51,1 millions de dollars. Conformément aux dispositions transitoires applicables à la première année où les états financiers sont présentés conformément aux normes IPSAS, les informations présentées aux fins de comparaison sont limitées. Le ratio des actifs courants aux passifs courants, de 2,8, signifie que le FNUAP est en mesure de régler 2,8 fois le montant de sa dette à court terme à l'aide de ses ressources à court terme, ce qui indique une situation financière saine.

Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012 sont les premiers que le FNUAP a établis conformément aux normes IPSAS. Globalement, le Comité n'a relevé aucun élément de caractère significatif qui soit susceptible d'avoir une incidence sur les décisions que les lecteurs des états financiers pourraient prendre en s'appuyant sur ceux-ci. Il a trouvé des moyens d'améliorer la communication d'informations sur les immobilisations corporelles, comme cela est signalé dans la section du présent rapport consacrée à la mise en application des normes IPSAS.

Détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles

Le Comité a constaté que des immobilisations corporelles d'un coût historique de 13,4 millions de dollars, ce qui représente 21 % du total, avaient été pleinement amorties. Le Comité s'inquiète du fait que comptabiliser des actifs comme ayant une valeur nulle sans réexaminer leur durée de vie utile risque de nuire à la présentation objective des résultats de fin d'année, dans la mesure où les avantages économiques ou le potentiel de service correspondant à ces actifs, dont le FNUAP continue de bénéficier, pourraient ne pas être objectivement constatés.

Augmentation du montant des obligations au titre des avantages du personnel qui ne sont pas financées

Le FNUAP a des obligations non financées d'un montant total de 111,9 millions de dollars, à savoir 70,1 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 21,9 millions de dollars au titre des prestations liées au rapatriement, 17,2 millions de dollars au titre des reliquats de congés payés et 2,7 millions de dollars au titre des congés dans les foyers. Le Comité a noté que la proportion des obligations au titre des avantages du personnel qui ne sont pas financées a continué d'augmenter pendant trois périodes financières consécutives, passant de 32 % en 2008-2009 à 41 % en 2010-2011, puis à 45 % en 2012. Le Comité sait que le FNUAP a élaboré et mis en œuvre une stratégie de financement qui comprend des mécanismes tels que des dotations indexées sur la masse salariale, l'affectation des intérêts perçus sur les réserves déjà constituées et des prélèvements sur le solde disponible pour le financement des programmes effectués à la fin de chaque année. La proportion grandissante de passifs non financés accroît le risque que le FNUAP ne puisse faire face à ses futurs engagements au titre des prestations dues à la cessation de service.

Gestion des stocks

Le Comité a constaté que la procédure de suivi et de vérification des stocks appliquée par le FNUAP ne lui permettait pas d'établir à tout moment les soldes des stocks de tous ses bureaux de pays aux fins de la planification et de l'établissement de rapports de gestion. À l'heure actuelle, ces soldes ne peuvent être établis qu'au moyen d'un inventaire physique. En décembre 2012, le FNUAP s'est doté d'un module de gestion des stocks simple, appelé Channel, mais ce système n'a pas été utilisé systématiquement pour suivre et comptabiliser les stocks, et n'est donc pas un moyen fiable d'obtenir des informations de qualité acceptable. Le Comité est d'avis que le procédé manuel est un moyen inefficace et peu fiable de déterminer à tout moment la valeur des stocks.

Gestion des achats et des marchés

Au cours de son examen des activités d'achats, le Comité des commissaires aux comptes a relevé les lacunes suivantes : i) des marchés ont été attribués et présentés a posteriori au Comité de contrôle des marchés sans bonne justification pour l'absence de mise en concurrence; ii) des dérogations aux règles de mise en concurrence ou des attributions de marchés sans examen par le Comité de contrôle des marchés ne reposaient pas sur des justifications suffisantes; iii) le module électronique du progiciel de gestion intégré Atlas permettant d'enregistrer les informations relatives aux marchés et aux fournisseurs n'avait pas été mis en service; iv) il n'existait pas de plan d'achat général pour l'ensemble du FNUAP. Si ces lacunes n'ont pas entraîné d'erreurs ou de cas de non-conformité de montant significatif, le FNUAP doit néanmoins renforcer son dispositif de gestion des achats.

Informatique

Le traitement d'informations assuré par le progiciel de gestion intégré Atlas est d'une importance vitale pour les activités courantes et la prise de décisions stratégiques. Ce progiciel est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement et hébergé au Centre international de calcul à Genève. Le Comité a effectué un examen des mécanismes de contrôle et de l'environnement informatique au siège du FNUAP et au Service des achats. Le Comité a noté que la procédure de collecte des propositions de changement transmises à des coordonnateurs par les utilisateurs du FNUAP n'était pas formalisée et qu'il n'était pas clair quels fonctionnaires avaient autorité au sein de chaque département pour proposer des changements à apporter au système. Le Comité juge important que les modifications du système soient proposées par des utilisateurs ayant une bonne connaissance des méthodes de travail des différents services.

Recommandations

Sur la base de ses vérifications, le Comité a formulé des recommandations détaillées, qui figurent dans la partie principale du présent rapport. Il recommande principalement au FNUAP de faire ce qui suit :

a) Examiner et réviser la politique et les procédures de gestion des biens durables afin de définir clairement la marche à suivre lorsque les immobilisations corporelles sont pleinement amorties; et examiner la durée de vie utile des immobilisations corporelles;

b) Renforcer l'application du plan de financement approuvé, afin d'accroître le niveau de financement des engagements au titre des avantages du personnel et réduire au minimum les obligations non financées;

c) Utiliser plus systématiquement le système de gestion des stocks Channel pour assurer le suivi des stocks de ses bureaux de pays, de manière à accroître la fiabilité des soldes des stocks indiqués dans les états financiers;

d) Renforcer les mécanismes de suivi et d'examen des marchés compte tenu des facteurs de risque et des éléments influant sur les coûts, en augmentant la fréquence des examens du fonctionnement des services s'occupant des demandes d'achat;

e) Arrêter une procédure formelle de gestion du changement informatique en établissant des formulaires et en standardisant les modalités de soumission des propositions de modification du progiciel Atlas, et désigner clairement les fonctionnaires chargés de gérer les propositions de changement émanant des divisions, départements, bureaux de pays et bureaux régionaux, et veiller à ce que les procédures régissant les tests d'acceptation par les utilisateurs soient bien consignées dans des documents facilement accessibles sur le serveur central.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est un organisme international de développement qui défend le droit de chacun – femme, homme ou enfant – à vivre en bonne santé et à bénéficier de l'égalité des chances. Il aide les pays à utiliser les données démographiques pour élaborer des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et à faire en sorte que toutes les grossesses soient voulues, que chaque femme puisse accoucher en toute sécurité, que les jeunes ne contractent pas le VIH/sida et que les filles et les femmes soient toutes traitées dignement et respectueusement.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année financière terminée le 31 décembre 2012, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2012 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. À ces fins, le Comité s'est rendu dans les bureaux de pays du Nigéria, du Panama, des Philippines, du Rwanda, de la Sierra Leone et de la Thaïlande, au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et au Service des achats à Copenhague, et a examiné les opérations et activités financières au siège, à New York.

5. Outre la vérification des états financiers, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'ONU, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du FNUAP et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

6. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec la Division des services de contrôle interne afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Sur les 61 recommandations formulées par le Comité pour l'exercice 2010-2011, 25 (41 %) avaient été appliquées intégralement, 32 (52 %) étaient en cours d'application, 3 (5 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre et 1 (2 %) était devenue caduque. On trouvera des précisions sur l'état de leur mise en œuvre à l'annexe du présent rapport.

8. Le Comité a noté que le taux des recommandations non appliquées pendant l'exercice 2010-2011 s'était amélioré par rapport à l'exercice précédent, passant de 12 % à 5 %.

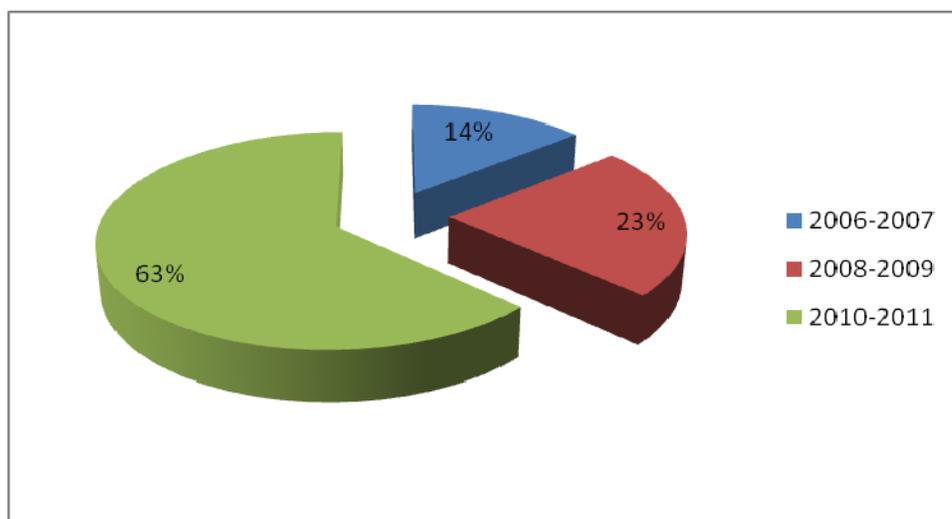
9. Le Comité a également constaté que les recommandations concernant les normes IPSAS avaient toutes été mises en œuvre. Il a noté, en outre, que le FNUAP avait peu à peu progressé dans la mise en œuvre de recommandations sur la gestion des biens durables, l'administration des congés, la gestion des stocks, les achats, les avances de fonctionnement et les indemnités pour frais d'études. Ces recommandations n'avaient cependant pas été pleinement appliquées.

10. Sur les 35 recommandations des exercices précédents qui n'avaient pas encore été appliquées intégralement, le Comité a constaté que 32 étaient en cours de mise en œuvre alors que 3 n'avaient pas du tout été appliquées; 5 (14 %) avaient été formulées pour la première fois pendant l'exercice 2006-2007, 8 (23 %) pendant l'exercice 2008-2009 et 22 (63 %) pendant l'exercice 2010-2011.

11. Les trois recommandations non appliquées ont trait à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. La mise en œuvre de ces recommandations est tributaire des résultats de la révision de la politique harmonisée qui a été préconisée en 2012 à l'issue de l'audit conjoint de la gouvernance de cette politique.

Figure

Répartition chronologique des recommandations d'exercices antérieurs qui n'ont été mises en œuvre que partiellement ou ne l'ont pas été du tout



2. Aperçu de la situation financière

12. Les états financiers de 2012 sont les premiers que le FNUAP a établis conformément aux normes IPSAS et les premiers qui sont destinés à un audit annuel, et non plus biennal. La présentation de ces états diffère considérablement de celle des états antérieurs du fait de l'application des conventions et règles de comptabilité en droits constatés prévues dans le cadre des normes IPSAS. Conformément aux dispositions transitoires applicables à la première année où les états financiers sont présentés conformément aux normes IPSAS, les informations présentées aux fins de comparaison sont limitées.

Résultats des activités

13. Pour l'année financière considérée, le total des produits s'élève à 988,5 millions de dollars et celui des charges à 830,4 millions de dollars, d'où un excédent de 158,1 millions de dollars.

Contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources

14. Le FNUAP reçoit deux types de contributions : celles qui relèvent des ressources ordinaires (437,5 millions de dollars en 2012), et celles qui relèvent des autres ressources (503,1 millions de dollars, déduction faite des montants facturés au titre du remboursement des coûts et des sommes remboursées aux donateurs). En 2012, les contributions aux autres ressources représentaient environ 53 % des contributions totales. Cette proportion élevée signifie que la plupart des activités du FNUAP étaient financées par des fonds préaffectés et devaient répondre aux conditions prescrites par les donateurs.

Solde des fonds et réserves

15. Le solde des ressources non préaffectées comprend le solde des fonds réservés et celui des fonds non réservés. À la fin de 2012, le FNUAP a enregistré un déficit de 48,7 millions de dollars au titre des fonds non réservés et un excédent de 43,1 millions de dollars au titre des fonds réservés.

16. Le FNUAP a maintenu deux réserves distinctes : la réserve opérationnelle et la Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs. À la fin de 2012, la réserve opérationnelle représentait 87,2 millions de dollars et la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs 6,1 millions de dollars.

Trésorerie et placements

17. Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les placements très liquides du FNUAP représentaient au total un montant de 616,8 millions de dollars. Conformément aux normes IPSAS, les placements très liquides venant à échéance dans trois mois ou moins (357,6 millions de dollars au 31 décembre 2012) sont comptabilisés en tant qu'équivalents de trésorerie. Le montant des placements venant à échéance dans plus d'un an était de 311,6 millions de dollars. Au 31 décembre 2012, le FNUAP disposait d'un portefeuille de placement d'une valeur de 905,8 millions de dollars. Le taux de rendement annuel moyen des placements est passé de 1,4 % en 2011 à 1,0 % en 2012.

Actif et passif

18. En application des normes IPSAS, le FNUAP a constaté pour la première fois dans ses états financiers pour 2012 les stocks (15,8 millions de dollars au 1^{er} janvier 2012 et 35,7 millions de dollars au 31 décembre 2012) et les immobilisations corporelles (31,6 millions de dollars au 1^{er} janvier 2012 et 32,0 millions au 31 décembre 2012). Le solde d'ouverture des obligations au titre des avantages du personnel a par ailleurs été recalculé, les sommes dues au titre des reliquats de congés payés ayant été déterminées sur la base des valeurs effectives plutôt que suivant la méthode actuarielle utilisée auparavant.

Ratios financiers

19. On trouvera dans le tableau ci-dessous les principaux ratios financiers tirés des états financiers.

Tableau
Ratios financiers

<i>Ratio</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012</i>
Actifs courants/passifs courants	2,8	4,1
Total de l'actif/total du passif	2,3	2,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie/passifs courants	1,3	1,1

Source : États financiers du FNUAP.

20. Il ressort du tableau 1 que le total des actifs courants est environ 2,8 fois supérieur à celui des passifs courants, et que le total de l'actif représente quelque 2,3 fois le total du passif; le FNUAP est donc en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme. Le montant des disponibilités est suffisant pour régler environ 1,3 fois le montant total des passifs courants. Au 31 décembre 2012, la situation financière du FNUAP était donc saine.

3. Mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public

21. Les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2012 sont les premiers que le FNUAP a établis conformément aux normes IPSAS. Le Comité a examiné les soldes d'ouverture et les états financiers au 31 décembre ainsi établis. Il n'y a trouvé aucun élément significatif susceptible de compromettre la fiabilité des états, mais il a recensé certaines améliorations possibles.

Détermination de la durée de vie utile des immobilisations corporelles

22. Les normes IPSAS exigent que la valeur résiduelle et la durée de vie utile des biens soient examinées au moins une fois par an. Le Comité a constaté que des immobilisations corporelles d'un coût historique de 13,4 millions de dollars, ce qui représente 21 % du total, avaient été pleinement amorties alors qu'elles étaient toujours en service. Bien que leur montant soit indiqué dans la note 8 relative aux états financiers, les immobilisations corporelles entièrement amorties ne sont

mentionnées ni dans la politique de gestion des biens durables ni dans la politique applicable aux immobilisations corporelles.

23. Le Comité trouve préoccupant que 21 % des biens soient toujours utilisés alors qu'ils ont été pleinement amortis, estimant que cela pourrait indiquer des lacunes dans les orientations que la politique actuelle fournit à la direction du FNUAP quant aux mesures à prendre en application des normes IPSAS.

24. Le Comité recommande au FNUAP de prendre les mesures suivantes : i) examiner et réviser la politique et les procédures de gestion des biens durables afin de définir clairement la marche à suivre lorsque les immobilisations corporelles sont pleinement amorties; ii) examiner la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

25. La direction du FNUAP a expliqué que : i) l'écart entre la durée de vie utile des biens telle que prévue par la politique suivie et leur durée économique moyenne n'était guère important et ne créait pas de distorsions significatives dans les états financiers; ii) le FNUAP continuait d'accumuler des données d'expérience l'aidant à bien cerner différentes tendances relatives à la vie économique moyenne de ses biens, qui est susceptible de varier d'un bureau de pays à l'autre; iii) dans son plan de mise en œuvre des normes IPSAS pour l'année 2013, le FNUAP comptait réviser, sur la base de l'expérience accumulée ces dernières années, les paramètres lui permettant de déterminer la durée de vie utile des biens.

Points faibles de la gestion des biens durables

26. Dans son rapport précédent (A/67/5/Add.7), le Comité a énuméré un certain nombre de lacunes dans la gestion des actifs, constatant notamment que les bureaux de pays présentaient leurs états certifiés avec retard, que certains d'entre eux n'effectuaient pas d'inventaire physique, que certains biens n'étaient pas comptabilisés dans le registre des biens et que dans certains cas, les résultats des inventaires physiques ne semblaient pas avoir été rapprochés du registre des biens.

27. Pour l'année financière considérée, le Comité a de nouveau recensé des points faibles dans la gestion des biens durables, tant au siège que dans les bureaux de pays :

a) Dans les bureaux de pays de la Sierra Leone et du Nigéria, des biens d'une valeur de 107 900 dollars acquis en 2012 (dont trois véhicules motorisés et quatre climatiseurs) n'ont pas été portés en immobilisations ni mentionnés dans les états des biens en service au cours des années précédentes comme l'aurait exigé la politique de gestion des biens durables, étant donné que la valeur de ces biens était supérieure au seuil d'immobilisation, qui est fixé à 1 000 dollars;

b) Au bureau du Nigéria, le Comité a constaté que deux véhicules motorisés toujours utilisés ne figuraient pas dans l'état des biens en service. La valeur de ces biens n'était pas indiquée et ne pouvait être déterminée, faute des documents nécessaires;

c) Au siège et dans les bureaux de pays de la Sierra Leone, des Philippines, du Nigéria et de la Thaïlande, le Comité a noté que les actifs ne faisaient pas l'objet de rapprochements mensuels, alors que cela était obligatoire en application du paragraphe B.2.3 de la politique de gestion des biens durables du FNUAP.

28. De l'avis du Comité, le fait que la conformité entre les registres et les mouvements de biens (achats, cessions, transferts et ajustements) n'est pas vérifiée

ou ne l'est que rarement empêche le FNUAP de consigner avec exactitude les soldes dans le module du progiciel de gestion intégré Atlas consacré à la gestion des biens durables. Cela entraîne par ailleurs un risque de sous-évaluation des éléments consignés dans l'état des biens en service.

29. Le FNUAP a accepté les recommandations ci-après du Comité : i) rappeler à tous les bureaux de pays de bien appliquer la politique de gestion des biens, particulièrement en ce qui concerne leur comptabilisation à l'actif et la conduite de rapprochements avec les résultats des inventaires physiques; ii) continuer d'effectuer les vérifications voulues pour veiller à ce que tous les biens soient consignés dans le registre des biens.

4. Obligations au titre des avantages du personnel non financées

30. Le Comité a noté que, dans ses états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012, le FNUAP a constaté des engagements au titre des avantages du personnel d'un montant de 247,3 millions de dollars, répartis comme suit : assurance maladie après la cessation de service (201,6 millions de dollars), prestations liées au rapatriement (22,4 millions de dollars), reliquats de congés payés (20,4 millions de dollars) et congés dans les foyers (2,9 millions de dollars).

31. Il ressort de l'examen de la note 12 relative aux états financiers que le FNUAP a des obligations non financées d'un montant total de 111,9 millions de dollars, à savoir 70,1 millions de dollars au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, 21,9 millions de dollars au titre des prestations liées au rapatriement, 17,2 millions de dollars au titre des reliquats de congés payés et 2,7 millions de dollars au titre des congés dans les foyers. Le Comité sait que le FNUAP a élaboré et mis en œuvre une stratégie de financement pour les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

32. Le Comité s'inquiète du fait que la proportion des obligations au titre des avantages du personnel qui ne sont pas financées a continué d'augmenter pendant trois périodes financières consécutives, passant de 32 % en 2008-2009 à 41 % en 2010-2011, puis à 45 % en 2012. Plus ce taux augmente, plus le FNUAP risque de ne pas pouvoir à l'avenir s'acquitter de ses obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

33. La direction du FNUAP a confirmé que le montant des obligations au titre des avantages du personnel avait en effet augmenté au cours des trois dernières périodes financières et que cela avait eu pour effet de creuser le déficit de financement. Depuis le 31 décembre 2012, le FNUAP a mis en place trois dispositifs de financement : a) un financement discrétionnaire prélevé à la fin de chaque année sur le solde disponible pour le financement des programmes; b) les intérêts perçus sur les fonds déjà mis de côté; c) deux nouveaux mécanismes de financement des engagements relatifs aux reliquats de congés payés et aux prestations liées au rapatriement, qui sont indexés sur la masse salariale et visent à combler les déficits de financement pour ces avantages. En outre, le FNUAP a externalisé la gestion des placements effectués à partir des réserves qu'il a déjà constituées, de manière à en obtenir le meilleur rendement possible. Il entend réexaminer ces stratégies chaque année pour veiller à atteindre ses objectifs de financement.

34. **Le FNUAP a souscrit à la recommandation que lui a adressée le Comité de renforcer l'application du plan de financement approuvé, afin d'accroître le niveau de financement des engagements au titre des avantages du personnel et de réduire au minimum les obligations non financées.**

5. Gestion des stocks

35. Le FNUAP comptabilise en stock les articles qui lui ont été transférés par le fournisseur et pour lesquels il a obtenu les documents lui en conférant la propriété. Il comptabilise en tant que stocks en transit les articles dont il a juridiquement obtenu le contrôle mais dont il n'a pas encore reçu livraison.

36. Dans le cadre de son examen de la gestion des stocks, le Comité a recensé les problèmes suivants au siège et dans les bureaux de pays :

Le système de gestion des stocks Channel n'est pas utilisé de façon systématique

37. Le Comité a constaté que la procédure de suivi et de vérification des stocks appliquée par le FNUAP ne lui permettait pas d'établir facilement à tout moment les soldes des stocks de tous ses bureaux de pays aux fins de la planification et de l'établissement de rapports de gestion. À l'heure actuelle, ces soldes ne peuvent être établis qu'au moyen d'un inventaire physique. Le FNUAP s'est efforcé d'améliorer la gestion de ses stocks en adoptant en décembre 2012 le système de gestion des stocks Channel, qui devait l'aider à déterminer le nombre et la valeur des éléments de stock détenus dans les bureaux de pays.

38. Le Comité a cependant observé qu'au 31 décembre 2012, le FNUAP ne se servait pas systématiquement du système Channel pour assurer le suivi et la comptabilisation de ses stocks, établissant plutôt ses soldes d'inventaire en appliquant des méthodes de dénombrement et de compilation non automatisées.

39. Le Comité est d'avis qu'un tel procédé n'est pas un moyen fiable et efficace de déterminer à tout moment la situation des biens en transit et la valeur des stocks. En outre, la compilation non automatisée augmente le risque d'erreur et peut donc compromettre la fiabilité de la valeur des stocks indiquée dans les états financiers.

40. **Le FNUAP a accepté, comme l'a recommandé le Comité, d'utiliser plus systématiquement le système de gestion des stocks Channel pour assurer le suivi des stocks de ses bureaux de pays, de manière à accroître la fiabilité des soldes des stocks indiqués dans les états financiers.**

6. Consultants, experts et personnel temporaire

41. Ayant examiné la façon dont le FNUAP gérait l'engagement de consultants, d'experts et de personnel temporaire dans les bureaux de pays, le Comité a relevé les problèmes suivants :

Le recours aux contrats de louage de services n'est pas conforme à la politique en vigueur

42. Le Comité a constaté que le recours aux contrats de louage de services n'était pas conforme à la politique du FNUAP en la matière. Ainsi, un bureau de pays a conclu, pour différentes périodes à partir du 1^{er} juin 2012, des contrats de louage de

services avec trois entreprises pour s'assurer des services d'audit, de nettoyage et de sécurité. Or, dans le document énonçant la politique applicable, il est précisé que les contrats de ce type ne sont pas destinés aux entreprises.

43. Le Comité estime que la conclusion de contrats de louage de services avec des entreprises est contraire au document de référence concernant ce type de contrat et risque de compromettre les procédures d'achat ordinaires, au titre desquelles le FNUAP doit lancer un appel d'offres pour s'assurer les services de consultants.

44. La direction du FNUAP a indiqué que c'était par erreur que de tels contrats avaient été octroyés à des entreprises. Elle a par ailleurs affirmé qu'elle serait plus vigilante et lancerait des appels d'offres pour obtenir les services professionnels voulus.

45. Le Comité réaffirme que le FNUAP devrait mieux surveiller l'octroi de contrats de louage de services et n'approuver les contrats de ce type que s'ils sont conformes à sa politique en la matière.

Le travail des personnes engagées au titre d'un contrat de louage de services n'est pas évalué en temps voulu

46. Suivant les principes directeurs du FNUAP en matière de contrats de louage de services, le travail du titulaire d'un contrat de ce type doit être évalué deux mois avant l'expiration de son contrat et la prolongation de son engagement doit être dûment justifiée à la section VII du formulaire d'évaluation. Sur les 10 contrats conclus par les bureaux de pays de la Sierra Leone et de la Thaïlande que le Comité a examinés, 7 n'avaient fait l'objet d'une évaluation qu'après leur expiration et avaient été renouvelés sans justification. Ainsi, un contrat a été renouvelé par le bureau de pays de la Sierra Leone pour une période d'un an commençant le 1^{er} janvier 2012, mais l'évaluation n'a été effectuée que le 17 janvier 2012, ce qui signifie que son renouvellement n'a pas été justifié.

47. La direction du FNUAP a affirmé qu'il établirait un formulaire d'évaluation à usage interne aux fins d'évaluer en temps voulu l'opportunité du renouvellement de tout contrat venant à expiration.

48. Si le FNUAP omet d'évaluer la performance du personnel en temps voulu, il risque de réengager des fonctionnaires dont la performance laisse à désirer; d'autre part, le recours à des contrats moins contraignants pourrait avoir des conséquences juridiques néfastes, à savoir notamment la perte de procès en cas de contentieux.

49. Le FNUAP a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de se conformer à la politique applicable aux contrats de louage de services en évaluant la performance du fonctionnaire concerné deux mois avant l'expiration de son contrat et en justifiant s'il y a lieu le renouvellement de son engagement.

7. Gestion des ressources humaines

Points faibles de la gestion des congés

50. Aux paragraphes 131 et 132 de son rapport [A/67/5/Add.7](#), le Comité avait relevé un certain nombre de problèmes dans l'administration des congés. Il avait de nouveau recommandé au FNUAP de tenir des états des congés exacts et complets. Il avait en outre recommandé au FNUAP de rapprocher au plus vite les soldes de jours de congé calculés manuellement et ceux qui apparaissaient dans le système pour

disposer d'états des congés exacts et complets aux fins de l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS. Le Comité a toutefois à nouveau relevé des problèmes concernant l'administration des congés dans l'ensemble du FNUAP pendant l'année terminée le 31 décembre 2012.

États des congés établis manuellement et congés non enregistrés dans le progiciel Atlas

51. Ayant examiné un échantillon de 53 états des congés relatifs à l'année financière terminée le 31 décembre 2012, le Comité a constaté que ces états avaient été compilés manuellement, alors qu'ils auraient dû être établis au moyen du module informatique prévu à cet effet. Cela ouvre la porte à l'erreur humaine et augmente le risque que les soldes de congés soient mal calculés.

52. Dans 20 cas, le Comité a noté que des congés de maladie certifiés n'avaient pas été enregistrés dans le système Atlas. Il a également noté que le personnel chargé de comptabiliser les absences ne suivait pas la politique en vigueur, au titre de laquelle il est nécessaire de présenter chaque mois les états de congé aux fonctionnaires intéressés et à leurs supérieurs hiérarchiques afin d'en vérifier la conformité et de les faire signer.

53. Le FNUAP a indiqué au Comité qu'il n'était pas possible de mettre à jour les soldes des congés en temps réel, les ajustements nécessaires ne pouvant y être apportés avant l'échéance mensuelle prévue par le portail en libre-service du système Atlas puisqu'ils n'étaient pas nécessairement traités en temps réel. Le Comité estime néanmoins qu'il n'est pas efficace ni économique d'utiliser simultanément un système manuel et un système électronique.

54. **Le FNUAP a souscrit aux recommandations ci-après du Comité :**
i) améliorer le module de gestion des congés du portail en libre-service d'Atlas afin d'assurer avec exactitude le suivi, la comptabilisation et le traitement des demandes de congé, de sorte que l'utilisation de ce module produise les résultats attendus; ii) mettre en place un mécanisme d'examen interne pour veiller à ce que le personnel chargé de la comptabilisation des congés et des absences et de la supervision du personnel administre correctement les demandes de congé et effectue les rapprochements nécessaires.

Approbation et gestion des congés spéciaux

55. Ayant examiné les politiques du FNUAP en matière de gestion du personnel et de congés spéciaux, le FNUAP a conclu qu'aucun fonctionnaire n'était clairement habilité à approuver les congés.

56. S'étant penché sur le cas de 39 fonctionnaires recrutés sur les plans international et national, le Comité a constaté que 19 d'entre eux s'étaient vu octroyer un congé spécial par des responsables du bureau de pays ou leurs supérieurs hiérarchiques directs au siège, sans l'approbation préalable du Directeur de la Division des ressources humaines exigée au titre de la politique de formation et d'organisation des carrières. Le Comité a également constaté que les informations sur les congés spéciaux saisies dans le système Atlas ne comportaient pas de renseignements sur la durée et le motif des congés spéciaux. Il ressort des états de congés que 7 des 19 congés spéciaux octroyés avaient une durée comprise entre un et trois ans.

57. Le Comité estime que les congés spéciaux d'une durée supérieure à trois mois devraient être administrés de façon centralisée pour faire en sorte que la Division des ressources humaines dispose des informations voulues et puisse assurer le suivi des congés, afin d'éviter que la direction du FNUAP ne perde la trace de son personnel.

58. La direction du FNUAP a indiqué que la politique de formation et d'organisation des carrières était à l'examen et que les dispositions relatives aux congés spéciaux seraient révisées.

59. **Le FNUAP a souscrit aux recommandations suivantes du Comité :**
i) améliorer sa politique en matière de congés en définissant clairement la répartition des rôles et les limites applicables, afin de permettre au siège de surveiller comme il convient l'approbation et l'octroi de congés spéciaux;
ii) faire en sorte que les informations sur les congés spéciaux saisies dans le système Atlas soient plus complètes et comportent la durée de ces congés et les motifs de leur octroi.

8. Gestion des achats et des contrats, notamment au Service des achats à Copenhague

60. Les achats doivent être gérés de façon à garantir le respect des politiques et des procédures applicables, afin que toutes décisions soient justes et transparentes et permettent d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix. Le FNUAP fournit des biens et des services à l'appui de ses activités et dispose d'un Service des achats qui est spécialisé dans l'acquisition de contraceptifs et de produits connexes, ainsi que de matériel destiné aux pays de programme.

61. L'examen des activités et des méthodes de travail du Service des achats et du Comité de contrôle des marchés a mis en lumière les lacunes exposées ci-après.

Approbation a posteriori

62. Il ressort de l'examen des activités du Comité de contrôle des marchés que, sur 10 marchés passés par le Service des achats, 3, d'une valeur de 1,7 million de dollars, ont été approuvés a posteriori sans que la non-application des méthodes ordinaires d'appel d'offres ait été clairement justifiée. Ni les procès-verbaux ni les rapports du Service des achats n'indiquaient clairement la durée de la prorogation des contrats en question ni les raisons justifiant une approbation a posteriori.

Absence de plan d'achat

63. Le Comité a constaté qu'il n'y n'avait pas de plan d'achat général pour l'ensemble du FNUAP. Par conséquent, les départements du siège et les bureaux extérieurs ne disposaient pas de plans d'achat pour 2012. Le Comité estime qu'un plan d'achat général permettrait au FNUAP de formuler des demandes d'achat correspondant à ses besoins, de garantir que les biens et services nécessaires soient fournis en temps voulu et de réaliser des économies d'échelle.

Le module du progiciel Atlas consacré à l'enregistrement des informations concernant les marchés et les fournisseurs n'a pas été mis en service

64. Le Comité a constaté que le module électronique du système Atlas permettant d'enregistrer les informations relatives aux marchés et aux fournisseurs n'avait pas été mis en service. Cela risque de faire obstacle au maintien d'informations exactes et complètes sur les marchés et les fournisseurs à des fins de référence et d'évaluation.

65. Le Comité trouve préoccupant que, dans plusieurs cas, les procédures d'achat n'aient pas été respectées. Cela augmente le risque que la passation de marchés et la conclusion de contrats ne remplissent pas les conditions d'équité et de transparence voulues et n'assurent pas un bon rapport qualité-prix.

66. Le FNUAP a indiqué que le Service des achats avait mis en place de nouvelles procédures d'achat qui établissaient clairement les dérogations possibles aux procédures ordinaires en matière d'appel à la concurrence, en indiquant bien les conditions à remplir et les pièces à fournir en cas de dérogation. Y est énoncée l'obligation de planifier convenablement les achats. Le Service des achats a par ailleurs pris des mesures pour mettre en œuvre l'outil de planification des achats destiné aux services du siège.

67. Le FNUAP a souscrit à la recommandation que lui a faite le Comité de renforcer les mécanismes de suivi et d'examen des marchés compte tenu des facteurs de risque et des éléments influant sur les coûts, en augmentant la fréquence des examens du fonctionnement des services s'occupant des demandes d'achat.

9. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

68. Comme suite à la résolution [56/201](#) de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP et le Programme alimentaire mondial (PAM) (les organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement) ont adopté un dispositif commun pour transférer des fonds en espèces aux partenaires de réalisation gouvernementaux et non gouvernementaux. La mise en œuvre de ce dispositif doit permettre de réduire les frais de transaction et d'alléger les démarches imposées aux partenaires de réalisation par les multiples procédures et règles de l'ONU.

69. Dans son rapport précédent ([A/67/5/Add.7](#)), le Comité s'était inquiété de ce que le FNUAP n'avait pas mis en œuvre dans les délais prévus la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Il avait recensé un certain nombre de problèmes, notamment l'insuffisance des progrès accomplis depuis l'adoption de la politique en 2005, le fait que le FNUAP ne faisait pas preuve d'initiative pour engager les bureaux de pays déclarant qu'ils se conformaient à la politique à appliquer intégralement les processus résiduels de certification par l'entremise du Groupe de l'exécution nationale, et l'inefficacité de la surveillance de la mise en œuvre de la politique.

70. Les organismes des Nations Unies ont décidé de réexaminer la politique harmonisée en procédant à un audit conjoint de son cadre de gouvernance. Le rapport de l'audit conjoint a été publié le 9 novembre 2012.

71. Un certain nombre de lacunes et de défauts relatifs à la politique harmonisée étaient mis en évidence dans le rapport, à savoir notamment :

a) La politique harmonisée n'a pas été pleinement appliquée, seulement 29 pays estimant qu'ils en respectent les dispositions et peu d'évaluations microéconomiques et macroéconomiques ayant été réalisées, du fait de problèmes de coordination interinstitutionnelle et du manque de ressources au niveau des pays;

b) Il n'y a qu'un faible degré de certitude quant à la bonne utilisation des fonds par les partenaires de réalisation, et les méthodes mises en œuvre par différents pays présentent des divergences considérables, puisque le pouvoir décisionnel est délégué aux bureaux de pays et qu'il n'existe aucun mécanisme central de surveillance ou d'approbation;

c) Certains problèmes ont limité l'efficacité des évaluations macroéconomiques aux fins de gérer les risques financiers et de décider des modalités de transfert des liquidités et des vérifications nécessaires pour chaque partenaire de réalisation;

d) Les rôles, les responsabilités et les obligations concernant l'application de la politique harmonisée au niveau mondial ne sont pas clairement définis;

e) La mise en œuvre de la politique harmonisée et la vérification des données s'y rapportant ne sont pas bien coordonnées, ce qui compromet l'exactitude des rapports établis;

f) L'adoption universelle des critères de conformité relatifs à la politique harmonisée n'est pas bien établie, et celle-ci ne définit pas clairement à qui incombe la responsabilité de vérifier le respect de ces critères.

72. La direction du FNUAP a fait savoir au Comité qu'une initiative interinstitutions avait été lancée pour réviser le dispositif de la politique harmonisée comme suite aux conclusions de l'audit conjoint. Le Comité consultatif pour la politique harmonisée concernant les transferts de fonds avait décidé de procéder à cette révision à la suite de l'audit conjoint et de l'évaluation d'ensemble qu'il avait lui-même fait réaliser. Un cabinet de conseil avait été engagé en décembre 2012 et ses travaux étaient toujours en cours. Les modifications proposées avaient été examinées pour validation dans le cadre de plusieurs débats et examens conduits par les organismes concernés. Le dernier atelier de validation devait se tenir le 8 juillet 2013.

73. Souscrivant aux conclusions de l'équipe ayant effectué l'audit conjoint du cadre de gouvernance de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, le Comité recommande à nouveau au FNUAP de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies concernés pour réviser le dispositif d'application de la politique harmonisée. Il convient soit de remanier ce dispositif, soit de mettre au point un mécanisme permettant d'atteindre plus efficacement les objectifs visés par la politique harmonisée.

10. Informatique

74. Pour mener ses activités, le FNUAP a besoin du progiciel de gestion intégré Atlas, qui est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement et hébergé au Centre international de calcul. Le traitement d'informations assuré par le progiciel est d'une importance vitale pour les activités courantes et la prise de décisions stratégiques.

75. Le Comité a examiné l'environnement informatique du progiciel Atlas au FNUAP et effectué des vérifications relatives à la gouvernance informatique et au contrôle de l'accès des utilisateurs. Il a recensé les problèmes présentés ci-après.

Absence de documentation adéquate sur les procédures de gestion du changement

76. Le PNUD a géré tous les changements apportés au système Atlas. Pour sa part, le FNUAP transmet au PNUD les propositions de changement que les utilisateurs lui soumettent par l'intermédiaire d'un fonctionnaire chargé de coordonner la gestion du changement. Le Comité a constaté qu'il n'y avait pas de documents expliquant la procédure à suivre pour recueillir les propositions des utilisateurs et que le personnel auquel les propositions devaient être présentées n'était pas clairement identifié. Le Comité juge important que les modifications du système soient proposées par des utilisateurs ayant une bonne connaissance des méthodes de travail des différents services.

77. Le FNUAP a souscrit aux recommandations du Comité tendant à : i) arrêter une procédure formelle de gestion du changement informatique en établissant des formulaires et en standardisant les modalités de soumission des propositions de modification du progiciel Atlas, et désigner clairement les fonctionnaires chargés de gérer les propositions de changement émanant des divisions, départements, bureaux de pays et bureaux régionaux; ii) veiller à ce que les procédures régissant les tests d'acceptation par les utilisateurs soient bien consignées dans des documents facilement accessibles sur le serveur central.

11. Audit et contrôle internes

78. La Division des services de contrôle interne du FNUAP assure l'exécution ou la gestion des services de contrôle indépendants ou délègue ces fonctions à d'autres, dans le cadre des activités suivantes : audits internes concernant l'efficacité de la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne, ainsi que la bonne utilisation des ressources; évaluations indépendantes et contrôle de la qualité des évaluations décentralisées; enquêtes sur les allégations de violation des règlements, des normes, des politiques ou des instructions administratives en vigueur. L'examen des activités de la Division conduit par le Comité a abouti aux observations ci-après.

Postes vacants à la Division des services de contrôle interne

79. En 2012, la Division des services de contrôle interne a enregistré un taux de vacance de postes moyen de 21 %, contre 8 % en 2011. À la fin de l'année, trois postes d'auditeur interne et celui du Directeur adjoint étaient vacants. Deux auditeurs internes ont été recrutés en 2012 et ont rejoint la Division en 2013. Le recrutement au troisième poste d'auditeur interne était en cours au moment de

l'audit. La vacance du poste de directeur adjoint constitue l'un des principaux facteurs de l'augmentation du taux de vacance moyen en 2012 par rapport à 2011. Le recrutement du Directeur adjoint a été mis en attente compte tenu de l'évolution de la fonction d'évaluation.

Plan d'audit interne

80. Dans le plan de travail initial de la Division des services de contrôle interne pour 2012, 16 missions d'audit étaient prévues. À la fin de l'année, sept missions avaient été menées à bien, dont une mission non prévue. L'établissement des rapports finaux pour 10 autres audits a été reporté à l'année civile 2013. En outre, le service de l'évaluation a terminé une évaluation thématique, une évaluation de mécanisme (le fonds thématique), et une évaluation de programme de pays.

81. D'après le Comité, l'arriéré de travail qui résulte du retard pris dans l'exécution du plan d'audit de l'année courante risque de nuire à la réalisation des audits prévus pour les années suivantes.

82. L'exécution du plan d'audit interne pour 2012 a été ralentie par le taux de vacance de postes à la Division des services de contrôle interne, ainsi que par des circonstances imprévues, la charge de travail associée à l'audit conjoint, l'introduction d'un nouveau format de présentation des rapports et d'autres facteurs qui ont réduit la disponibilité du personnel chargé des audits internes tout au long de l'année. La Division a fait appel à des services d'audit externes pour augmenter ses effectifs et remédier en partie à ce problème, et le plan d'audit pour 2013 comprenait les audits reportés de l'année précédente.

83. Le Comité recommande que la Division des services de contrôle interne du FNUAP accélère le recrutement pour pourvoir les postes d'auditeur interne vacants.

C. Renseignements communiqués par la direction du FNUAP

1. Comptabilisation en pertes de contributions à recevoir, d'avances de fonctionnement et d'autres actifs

84. Le FNUAP a informé le Comité que, conformément à l'article 14.5 du Règlement financier et aux règles de gestion financière qui s'y rapportent, des contributions à recevoir, des avances de fonctionnement et d'autres actifs, d'un montant total de 544 563 dollars, , avaient été comptabilisés en pertes.

2. Versements à titre gracieux

85. En application de l'article 14.4 a) du Règlement financier, la direction du FNUAP a déclaré qu'un montant de 2 492 dollars avait été versé à un membre d'une mission conjointe du Conseil d'administration sur le terrain pour l'indemniser de la perte d'une valise.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

86. Le FNUAP a informé le Comité qu'il y avait eu 5 cas de fraude avérée ou présumée au cours de l'année terminée le 31 décembre 2012, contre 9 cas en 2010-2011 et 20 cas en 2008-2009. Les faits en question se résument comme suit :

- i) Un nouveau contrat a été conclu avec un fournisseur sans procédure d'appel d'offres;
- ii) Des fournitures sont manquantes (cartouches de toner);
- iii) Un fournisseur a contrefait la signature d'un fonctionnaire et le sceau du FNUAP sur un état de rapprochement bancaire afin de bénéficier d'un prêt;
- iv) Une fausse signature a été apposée sur une lettre de demande de crédit;
- v) Des contraceptifs hormonaux de type Implanon qui avaient été fournis gratuitement par le FNUAP ont été vendus aux enchères.

D. Remerciements

87. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif et le personnel du FNUAP de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de la République-Unie de Tanzanie
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Ludovick S. L. **Utouh**

Le Vérificateur général
des comptes de la Chine
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le 30 juin 2013

Annexe

**État d'avancement de l'application des recommandations
formulées par le Comité des commissaires aux comptes
dans son rapport relatif à l'exercice biennal
clos le 31 décembre 2011^a**

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
a) S'attacher à pourvoir les postes vacants; et b) réduire le temps qu'il faut au FNUAP pour pourvoir les postes et veiller à disposer des ressources voulues pour atteindre ses objectifs	296	2004-2005	X			
Réduire le temps nécessaire pour pourvoir les postes	300	2004-2005	X			
Améliorer la comptabilisation des jours de présence et des congés	313	2004-2005	X			
a) Liquider tous les soldes d'avances pour frais d'études en souffrance depuis longtemps; b) procéder régulièrement aux rapprochements concernant le compte, afin de se mettre en conformité avec le paragraphe 11 de la circulaire ST/IC/2002/5 ; et c) envisager de réviser les règles appliquées en cas de cessation de fonctions, afin de garantir que les avances d'indemnité pour frais d'études à rembourser le soient avant que l'intéressé ne quitte ses fonctions	49	2006-2007	X			
Envisager de réviser la procédure applicable à la cessation de service	50	2006-2007			X	
Contrôler et suivre les comptes créditeurs	58	2006-2007			X	
a) Veiller à ce que la petite caisse soit reconstituée en temps voulu; b) se conformer aux politiques et procédures arrêtées par le FNUAP en ce qui concerne la tenue des pièces justificatives relatives à la petite caisse, par exemple par le biais d'une déclaration faite par le fonctionnaire qui effectue des dépenses; et c) faire le nécessaire pour que les sommes détenues en espèces pour les petits paiements soient comptées régulièrement, conformément aux obligations qui incombent au FNUAP en matière de transparence financière	116	2006-2007	X			

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues	197	2006-2007		X		
Respecter les politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs en vigueur au FNUAP	232	2006-2007		X		
a) Se conformer aux dispositions de la politique de gestion des biens du FNUAP, notamment celles qui régissent la procédure d'appel d'offres et l'attribution des marchés pour la cession des biens appartenant au Fonds; b) revoir les cas où la cession n'a pas rigoureusement suivi les politiques et procédures du Fonds	251	2006-2007				X
Comptabiliser tous les biens	281	2006-2007	X			
Tenir des états des congés complets et exacts	314	2006-2007	X			
Rappeler aux fournisseurs et demandeurs l'importance d'utiliser efficacement le système de suivi des commandes en ligne pour contrôler les délais d'exécution et la qualité des biens livrés et pour évaluer les fournisseurs, et ce tant que le système actuel sera exploité	379	2006-2007		X		
a) Mettre en place des mécanismes de suivi des dérogations, et vérifier que les raisons avancées par les services demandeurs pour justifier ces dérogations soient valables; b) fournir tous les documents et arguments requis pour justifier les dérogations	370	2006-2007	X			
Revoir le mode de fonctionnement du Service central des états de paie	53	2008-2009		X		
a) S'attaquer au problème des dépenses mal classées; b) examiner les dépenses restantes afin d'être sûr que tout est correctement classé pour l'exercice biennal; et c) mettre en place des procédures de contrôle qui garantissent que les dépenses soient comptabilisées dans le bon compte du grand livre	65	2008-2009	X			
Relancer les donateurs de manière que les fonds disponibles soient ou bien utilisés pour exécuter des programmes, ou bien remboursés aux donateurs sans tarder	68	2008-2009	X			

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Prendre les mesures voulues pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données utilisées pour calculer tous les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite arrivant à échéance au cours des exercices à venir, en s'assurant que l'information porte effectivement sur la bonne période	90	2008-2009		X		
Réduire les délais de calcul du solde de tout compte des fonctionnaires quittant le FNUAP et de recouvrement des sommes dues par ceux-ci. Pour toucher son dernier traitement, le personnel en fin de service devrait être tenu de présenter des justificatifs de paiement montrant que les sommes à restituer l'ont bien été. Il s'agit d'une activité courante à laquelle le FNUAP doit prêter une attention constante.	114	2008-2009		X		
a) Analyser les soldes de ses fonds de fonctionnement restés en souffrance, repérer les sommes non recouvrables et envisager de les comptabiliser en pertes; b) passer en revue les opérations relatives aux avances de fonctionnement afin de trouver et de corriger les erreurs de comptabilité	198	2008-2009	X			
Effectuer les versements sur la base des documents d'engagement de dépenses	215	2008-2009		X		
Fournir des lettres de certification d'actifs	256	2008-2009		X		
Mettre à jour les indications relatives à l'emplacement des biens dans le registre	262	2008-2009		X		
Renforcer les mécanismes de contrôle de la gestion des actifs du FNUAP pour les opérations hors siège, soit a) en révisant les orientations qu'il donne aux bureaux de pays; soit b) en organisant des activités de formation sur la gestion des biens	267	2008-2009		X		
Actualiser l'état des biens dans les registres	273	2008-2009	X			
Porter à l'actif des états financiers la valeur des stocks du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	290	2008-2009	X			
Déclarer la valeur des biens non durables	291	2008-2009	X			

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Tenir des états des congés complets et exacts	309	2008-2009		X		
Faire le nécessaire pour liquider les soldes des fonds restés longtemps inactifs	346	2008-2009	X			
Introduire le système de gestion des stocks dans les bureaux de pays	25	2010-2011		X		
Passer en revue les opérations et le grand livre du FNUAP afin de vérifier que les opérations et les soldes sont classés dans les rubriques appropriées	30	2010-2011	X			
a) Liquider tous les soldes d'avances pour frais d'études en souffrance depuis longtemps; b) procéder régulièrement aux rapprochements concernant le compte, afin de se mettre en conformité avec la circulaire <i>ST/IC/2002/5</i> ; et c) envisager de réviser les règles appliquées en cas de cessation de fonctions, afin de garantir que les avances d'indemnité pour frais d'études à rembourser le soient avant que l'intéressé ne quitte ses fonctions	33	2010-2011		X		
Relancer les donateurs de manière que les fonds disponibles soient ou bien utilisés pour exécuter des programmes, ou bien remboursés aux donateurs sans tarder	39	2010-2011		X		
Contrôler la communication aux donateurs des rapports sur l'état d'avancement des projets que les bureaux de pays étaient tenus de présenter en vertu des accords avec les donateurs	42	2010-2011	X			
Régler la question de la clôture, dans les délais voulus, des projets achevés sur le plan opérationnel	46	2010-2011		X		
Réexaminer la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour déterminer les motifs pour lesquels elle n'a pas fonctionné, s'il convient de poursuivre ou de réviser la politique ou s'il est possible d'élaborer d'autres modèles qui contribuent à la réalisation des objectifs initiaux	64	2010-2011			X	

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
a) Envisager de modifier le dispositif du FNUAP relatif à la mise en œuvre de la politique harmonisée, de manière à définir précisément les rôles et les responsabilités en la matière; et b) fixer, conjointement avec les autres organismes, des délais précis dans lesquels les bureaux de pays devront appliquer la politique harmonisée	65	2010-2011				X
a) Examiner si, au Fonds, les responsabilités ont été correctement assignées aux fins de sa participation active à la politique harmonisée; b) examiner les rapports d'évaluation et d'audit pour recenser les besoins des partenaires de réalisation et améliorer les moyens disponibles; et c) appliquer correctement le dispositif relatif aux transferts de fonds de manière à obtenir l'assurance que les fonds sont employés aux fins recherchées	66	2010-2011				X
Faire rapport tous les trimestres sur les visites de suivi qu'il effectue sur le terrain pour chacun des partenaires de réalisation (bureau du Soudan)	69	2010-2011				X
a) Prendre des dispositions pour régulariser en temps opportun les avances de fonctionnement consenties de longue date et garantir que les fonds avancés sont utilisés aux fins prévues; b) transférer les soldes créditeurs des fonds et des avances de fonctionnement aux comptes créditeurs	74	2010-2011		X		
a) Analyser les soldes de ses fonds de fonctionnement restés en souffrance, repérer les sommes non recouvrables et envisager de les comptabiliser en pertes; et b) passer en revue les opérations relatives aux avances de fonctionnement afin de trouver et de corriger les erreurs de comptabilité	75	2010-2011		X		
Envisager d'appliquer des mesures concrètes de contrôle, en particulier du siège sur les bureaux de pays, en vue de s'assurer que les soldes du compte des fonds de fonctionnement sont liquidés en temps voulu	76	2010-2011		X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
a) Définir clairement dans quelle mesure les bureaux régionaux doivent exercer un contrôle sur les bureaux de pays; b) fournir aux bureaux régionaux le personnel et les outils nécessaires pour lui permettre d'exercer ces fonctions de contrôle; c) élaborer et mettre en œuvre un système d'évaluation des performances qui permette de mesurer l'efficacité et les résultats des bureaux régionaux	83	2010-2011		X		
Remédier aux faiblesses de l'architecture des bureaux régionaux du FNUAP, comme l'a préconisé la Division des services de contrôle interne	84	2010-2011		X		
Respecter les politiques et procédures d'évaluation des prestations des fournisseurs en vigueur au FNUAP	91 et 92	2010-2011		X		
Régler les soldes toujours en souffrance d'achats effectués par le FNUAP pour le compte de tiers (Service des achats)	95	2010-2011	X			
a) Mettre en place des mécanismes de suivi des dérogations, et vérifier que les raisons avancées par les services demandeurs pour justifier ces dérogations soient valables; b) fournir tous les documents et arguments requis pour justifier les dérogations	99	2010-2011	X			
Améliorer l'examen des dossiers présentés au Comité de contrôle des marchés, y compris a posteriori, afin de limiter le nombre de dossiers présentés a posteriori	103	2010-2011		X		
Mettre au point des procédures de gestion des contrats adaptées qui lui permettent de savoir quand les contrats approchent de leur date d'expiration et de lancer ainsi la procédure d'achat suffisamment à l'avance	104	2010-2011		X		
Mettre en œuvre des procédures pour éviter les éventuels conflits d'intérêts dans le cadre des achats (Service des achats)	106	2010-2011	X			
Réviser les contrats de louage de services de sorte que les fonctions essentielles ne soient pas assurées par des vacataires (bureau de pays du Népal)	108	2010-2011		X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Évaluer les contrats de louage de services et justifier leur renouvellement (bureau du Soudan)	110	2010-2011		X		
Renforcer les contrôles concernant la gestion des biens sur le terrain, a) en revoyant les directives que le FNUAP adresse aux bureaux de pays ou b) en améliorant la formation à la gestion des biens; s'attacher en priorité à présenter les états certifiés du matériel en temps voulu et à améliorer l'identification et l'enregistrement des actifs, ainsi que les procédures d'inventaire	115	2010-2011		X		
Effectuer périodiquement des inventaires physiques pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité du registre des biens	116	2010-2011		X		
Indiquer dans ses états financiers la valeur des biens non durables qui lui restent à la fin de l'exercice, afin de progresser sur les plans de la transparence et du respect du principe de responsabilité et d'améliorer l'information financière et en prévision de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public	120	2010-2011	X			
S'attacher à pourvoir les postes vacants; et b) réduire le temps qu'il faut au Fonds pour pourvoir les postes, et veiller à disposer des ressources voulues pour atteindre ses objectifs	124	2010-2011	X			
Mettre au point et exécuter dans les meilleurs délais le plan de reconfiguration de certains postes	126	2010-2011		X		
Mettre en place des procédures prévoyant que les états de paie soient rapprochés et vérifiés au moins tous les trimestres	129	2010-2011		X		
Tenir des états des congés complets et exacts	133	2010-2011		X		
Rapprocher au plus vite les soldes calculés manuellement et ceux qui apparaissent dans le système de jours de congé afin de disposer d'états des congés exacts et complet au moment du passage aux normes IPSAS	134	2010-2011	X			
S'attacher à pourvoir au plus tôt les postes vacants (Division des services de contrôle interne)	144	2010-2011		X		

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
Remédier aux insuffisances des bureaux régionaux mentionnées dans le rapport de la Division des services de contrôle interne	147	2010-2011		X		
Total	61		25	32	3	1
Pourcentage du total			41	52	5	2

^a [A/67/5/Add.7](#).

Chapitre III

Certification des états financiers

29 avril 2013

Je certifie qu'à ma connaissance et d'après les informations dont je dispose, toutes les opérations de montant significatif ont été correctement comptabilisées et les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je déclare que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et contiennent certains montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne en vigueur donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les principes et procédures sont appliqués sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. L'auditeur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle.

L'administration a donné à l'auditeur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'auditeur interne. Sur cette base, elle revoit ou a revu les procédures de contrôle interne.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef du Service financier du PNUD une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les systèmes de contrôle du PNUD applicables dans le cas des services fournis par le PNUD au FNUAP conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et aux modifications qui y ont été apportées, ainsi qu'à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 115.3 du FNUAP.

Le Directeur
de la Division des services de gestion
(Signé) Subhash K. Gupta

Le Président du Comité des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2012

Introduction

1. Le présent rapport récapitule les informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2012.
2. Les états financiers du Fonds se composent de 5 états, de 5 tableaux et de 26 notes, et présentent des informations sur les opérations financées tant au moyen des ressources préaffectées qu'au moyen des ressources non préaffectées.
3. Les états financiers de 2012 sont les premiers à être établis conformément aux normes IPSAS. Ils constituent également les premiers états financiers annuels vérifiés du FNUAP, les précédents états ayant été vérifiés tous les deux ans. La présentation de ces états a considérablement changé par rapport à celle des états des années précédentes en raison de l'application d'un certain nombre de règles liées à la comptabilité d'exercice découlant des normes IPSAS. Comme le permettent les normes IPSAS, seul un nombre limité de données comparatives est présenté dans les états.

Ressources non préaffectées

Produits

4. Pour la troisième année consécutive, les contributions non préaffectées sont en baisse, s'établissant à 437,5 millions de dollars en 2012 contre 450,7 millions en 2011.
5. En 2012, les produits divers se sont élevés à 43,2 millions de dollars, répartis comme suit : 23,1 millions au titre des commissions pour les services d'appui, 4,7 millions au titre des produits des placements et 7,0 millions au titre des gains de change.

Charges

6. Les charges engagées en 2012 au titre des programmes et du budget institutionnel se répartissent comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

	2012
Activités relatives aux programmes	354,4
Budget institutionnel	134,2
Autres	1,0
Total	489,6

Charges afférentes aux programmes

7. Le montant définitif des charges afférentes aux programmes pour l'année 2012 était de 364,9 millions de dollars, dont 97,1 % avaient été dépensés avant le 31 décembre 2012.

8. La répartition, pour 2012, des charges afférentes aux programmes entre les différents partenaires de réalisation est indiquée ci-après :

(En millions de dollars des États-Unis)

	2012	
	Montant	Pourcentage
FNUAP	254,8	71,8
Gouvernements et organisations non gouvernementales	97,1	27,4
Organismes des Nations Unies	2,5	0,8
Total des dépenses afférentes aux programmes	354,4	100,0

9. On trouvera ci-après la liste des entités des Nations Unies qui ont exécuté des projets financés par le FNUAP au cours de l'année terminée le 31 décembre 2012 :

- Organisation internationale du Travail (OIT)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)
- Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
- Commission économique pour l'Europe (CEE)
- Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
- Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- École des cadres du système des Nations Unies

10. On trouvera dans la note 19 a) la ventilation par pays et région des charges afférentes aux programmes.

Budget institutionnel

11. Les crédits ouverts au titre du budget institutionnel pour l'exercice biennal 2012-2013 se sont élevés à 292,2 millions de dollars en chiffres bruts et à 245 millions de dollars en chiffres nets. Le montant net des crédits est calculé en déduisant du chiffre brut le montant budgétisé des dépenses indirectes afférentes aux activités financées par des fonds préaffectés, qui font l'objet d'un recouvrement. Le montant brut des crédits du budget institutionnel alloués en interne s'est élevé à 143,4 millions de dollars pour 2012, dont 93,6 % ont été dépensés avant le 31 décembre 2012.

12. Les charges imputées sur le budget institutionnel pour l'année 2012 sont les suivantes (voir tableau D pour plus de détails) :

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>2012</i>
Montant brut des charges.	134,2
Montant porté au crédit du budget institutionnel*	(20,4)
Montant net des charges imputées sur le budget institutionnel.	113,8
Total des charges – ressources non préaffectées	489,6
Montant brut des charges imputées sur le budget institutionnel, en pourcentage du total des charges.	16,2

* Correspond à 50 % du montant estimatif des produits provenant du recouvrement des coûts inscrit au budget institutionnel pour 2012-2013.

Solde des fonds et réserves

13. En 2012, les charges ont excédé les produits à hauteur de 12,2 millions de dollars, du fait de la perte actuarielle de 23,1 millions de dollars enregistrée sur les engagements du FNUAP au titre des avantages dus à la cessation de service ou après le départ à la retraite, partiellement compensée par une réduction de 3,5 millions de dollars du montant de la réserve opérationnelle.

14. Le solde des fonds non préaffectés comprend deux éléments : le solde des fonds réservés à des fins particulières et celui des fonds non réservés. À la fin de l'année 2012, les fonds non réservés accusaient un déficit de 48,7 millions de dollars et le solde des fonds réservés s'élevait à 43,1 millions de dollars. Le solde disponible pour les programmes était de 63,2 millions de dollars (selon les normes IPSAS), dont 32,3 millions étaient disponibles pour une réaffectation en 2013.

15. En 2012, l'excédent de 2,7 millions de dollars dégagé sur les montants effectivement recouverts par rapport aux taux d'exécution prévus au budget institutionnel a été placé dans un fonds réservé séparé. Ces sommes serviront à couvrir les dépenses de gestion et d'administration qu'occasionnera la mise en place des activités de programme. Au 31 décembre 2012, les soldes des autres fonds réservés étaient les suivants : 1,8 million de dollars pour les services d'achat et 38,5 millions provenant d'un fonds de dotation privé.

Ressources préaffectées

16. En 2012, les contributions aux fonds préaffectés se sont élevées à 503,1 millions de dollars, déduction faite des recouvrements de dépenses (23,1 millions de dollars) et des sommes remboursées à des donateurs (7,4 millions de dollars). Cela représente une augmentation de 84,1 millions de dollars (20,1 %) par rapport à 2011.

Cofinancement

17. Le tableau ci-dessous récapitule l'information relative aux activités financées au moyen des fonds de cofinancement.

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale thématiques</i>	<i>Autres fonds d'affectation spéciale</i>	2012 Total
Solde des fonds au 1 ^{er} janvier (après retraitement conformément aux normes IPSAS)	226,3	173,4	14,7	414,4
Contributions (montants bruts)*	296,9	228,8	2,7	528,4
Charges afférentes aux programmes (montants bruts)*	(211,8)	(146,4)	–	(358,2)
Remboursement aux donateurs	(7,4)	–	–	(7,4)
Autres produits, charges et ajustements	(0,3)	3,4	1,5	4,6
Solde des fonds au 31 décembre	303,7	259,2	18,9	581,8

* Les contributions et les charges sont indiquées en chiffres bruts, tout comme dans le tableau B.

18. Au 31 décembre 2012, le solde des fonds de cofinancement s'élevait à 581,8 millions de dollars.

Services d'achats

19. En 2012, les recettes provenant des services d'achats se sont élevées à 13,2 millions de dollars. Le FNUAP ne compte comme produits que la partie des recettes correspondant à la commission de 5 % qu'il facture pour ses services. À la fin de l'année, le FNUAP disposait d'avances d'un montant de 8,2 millions de dollars aux fins d'opérations d'achat non encore effectuées et détenait des créances à hauteur de 3,5 millions de dollars au titre d'achats déjà effectués. En 2012, 34,5 millions de dollars ont été dépensés au titre d'activités d'achat effectuées pour le compte de tiers.

20. Le tableau C des états financiers montre la ventilation par catégorie de client des données relatives aux services d'achats pour le compte de tiers.

Situation financière

Trésorerie et placements

21. Au 31 décembre 2012, le total de l'encaisse et des placements très liquides détenus par le FNUAP s'élevait à 616,8 millions de dollars (581,6 millions de dollars à la même date en 2011). Les placements à plus d'un an s'élevaient quant à eux à 311,6 millions de dollars (162,7 millions de dollars en 2011).

22. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de placements du FNUAP s'élevait à 905,8 millions de dollars, soit une augmentation de 170,5 millions de dollars (ou 23,2 %) par rapport à 2011. Le rendement annuel moyen des placements est passé de 1,4 % en 2011 à 1,0 % en 2012.

23. En application des normes IPSAS, les placements très liquides arrivant à échéance dans trois mois ou moins (357,6 millions de dollars en 2012) sont considérés comme des équivalents de trésorerie (voir note 3).

Actif et passif

24. En application des normes IPSAS, le FNUAP a constaté pour la première fois dans ses états financiers pour 2012 les stocks (15,8 millions de dollars au 1^{er} janvier, 35,7 millions au 31 décembre) et les immobilisations corporelles (31,6 millions de dollars au 1^{er} janvier, 32,0 millions au 31 décembre). Le solde d'ouverture des obligations au titre des avantages du personnel a également été retraité, les sommes dues au titre des reliquats de congés payés ayant été déterminées sur la base des valeurs effectives plutôt que suivant la méthode actuarielle utilisée auparavant, ce qui a entraîné une augmentation de 6,2 millions de dollars.

25. Au 31 décembre 2012, les actifs courants s'élevaient à 811,1 millions de dollars, alors que les passifs courants étaient de 290,8 millions de dollars, soit un ratio de liquidité (ratio qui indique dans quelle mesure le FNUAP peut faire face à ses obligations à court terme) de 2,8.

26. Au 31 décembre 2012, le montant total de l'actif du FNUAP s'élevait à 1 205,0 millions de dollars. Le montant des contributions à recevoir a augmenté de manière notable, pour atteindre 178,0 millions de dollars (92,9 millions en 2011). Cette augmentation est essentiellement imputable aux recettes afférentes aux accords de cofinancement pluriannuels passés par le FNUAP en 2012. De ces 178,0 millions de dollars, 166,5 millions n'étaient pas encore exigibles au 31 décembre 2012.

27. Au 31 décembre 2012, le montant total du passif du FNUAP s'élevait à 517,1 millions de dollars. Les comptes créditeurs ont fortement augmenté au cours de l'année et ont atteint 251,1 millions de dollars (143,9 millions en 2011). Cette augmentation est imputable à la hausse des règlements dus aux organismes des Nations Unies et des fonds reçus par le FNUAP en sa qualité d'entité chargée d'administrer des programmes conjoints. En 2012, le montant des obligations du FNUAP au titre des avantages du personnel a augmenté de 43,2 millions de dollars à la suite de la plus récente évaluation actuarielle, pour laquelle un taux d'actualisation plus bas a été retenu.

Chapitre V

États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012

États financiers

État I

Situation financière au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars de États-Unis)

	Notes	Au 31 décembre 2012	Au 1 ^{er} janvier 2012 [(chiffres retraités – voir note 2b)]
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	380 129	192 778
Placements arrivant à échéance dans moins d'un an	4	236 635	388 839
Stocks	5	35 743	15 819
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	6	237	955
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	6	127 508	60 289
Charges comptabilisées d'avance et autres actifs courants	6	17 177	15 051
Avances de fonctionnement	7	13 695	9 259
Total		811 124	682 990
Actifs non courants			
Placements arrivant à échéance dans plus d'un an	4	311 648	162 716
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	6	50 276	31 660
Immobilisations corporelles	8	31 963	31 563
Total		393 887	225 939
Total de l'actif		1 205 011	908 929
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	10	251 056	143 860
Avantages du personnel	12	27 449	23 286
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	13	12 334	1 249
Total		290 839	168 395
Passifs non courants			
Avantages du personnel	12	219 891	180 825
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	13	6 330	6 779
Total		226 221	187 604
Total du passif		517 060	355 999
Actif net		687 951	552 930

	<i>Notes</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 [(chiffres retraités – voir note 2b)]</i>
Réserves et soldes des fonds			
Réserve opérationnelle	14	87 204	90 704
Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs	14	6 100	5 000
Total des réserves		93 304	95 704
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	14	43 055	40 780
Soldes des fonds non réservés (préaffectés et non préaffectés)			
Ressources non préaffectées	14	(48 738)	(14 095)
Ressources préaffectées	Tableau B	600 330	430 541
Total des soldes des fonds		594 647	457 226
Total des réserves et des soldes des fonds		687 951	552 930

État II
Résultats financiers de l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>2012</i>
Produits provenant des contributions		
Ressources non préaffectées	Tableau A	437 499
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales		(3 293)
Total partiel		434 206
Contributions préaffectées	15	510 495
À déduire : Sommes remboursées à des donateurs	Tableau B	(7 371)
Total partiel		503 124
Total des produits provenant des contributions		937 330
Autres produits	16	51 142
Total des produits		988 472
Charges		
Fonds utilisés par les partenaires de réalisation – gouvernements et organisations non gouvernementales		198 909
Fonds utilisés par les partenaires de réalisation – organismes des Nations Unies		3 642
Fonds utilisés par le FNUAP		627 836
Charges de personnel		236 652
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement		256 354
Services contractuels		75 594
Charges financières	17	427
Voyages		45 515
Amortissements	8	7 763
Autres charges	18	5 531
Total des charges		830 387
Excédent		158 085

État III

Variations de l'actif net de l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Actif net total</i>
Solde au 31 décembre 2011				
Incidence des changements de convention comptable				
Placements	2.b.i); 4	7	–	7
Stocks	2.b.ii); 5	15 819	–	15 819
Immobilisations corporelles	2.b.iv); 8	31 563	–	31 563
Produits comptabilisés d'avance au titre des droits d'utilisation accordés à titre gracieux (conditions semblables à celles d'un contrat de location-financement)	2.b.viii); 8	(5 425)		(5 425)
Avantages du personnel	2.b.vi)	(8 334)	–	(8 334)
Débiteurs	2.b.iii)	(1 421)		(1 421)
Contributions à recevoir	2.b.ix)	7 479	–	7 479
Montant total des ajustements apportés aux soldes d'ouverture du fait de l'adoption des normes IPSAS		39 688	–	39 688
Soldes d'ouverture ajustés au 1^{er} janvier 2012		457 226	95 704	552 930
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2012				
Virements ou prélèvements sur la réserve opérationnelle	14	3 500	(3 500)	–
Avantages du personnel	14	(23 140)	–	(23 140)
Transferts entre les ressources du FNUAP				
Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs	14	(1 234)	1 234	–
Autres ajustements		76	–	76
Excédent/(déficit)	État II	158 219	(134)	158 085
Total des variations		137 421	(2 400)	135 021
Solde au 31 décembre 2012		594 647	93 304	687 951

État IV

Flux de trésorerie de l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Notes</i>	<i>2012</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent	État II	158 085
(Gains)/pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(573)
Amortissements	8	7 763
(Plus-values)/moins-values sur les ventes d'immobilisations corporelles	16, 18	1 182
Produits des placements	16	(7 036)
(Augmentation)/diminution des stocks	5	(19 924)
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir	6	(85 117)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement	7	(4 436)
(Augmentation)/diminution des charges comptabilisées d'avance et des autres actifs courants		(3 377)
Augmentation/(diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	10	70 514
Augmentation/(diminution) des sommes dues à/par d'autres organismes des Nations Unies	10	54 832
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	12	43 229
Augmentation/(diminution) des autres passifs et des produits comptabilisés d'avance	13	10 636
Augmentation/(diminution) des avances aux fins des opérations d'achat	10	(18 150)
Augmentation/(diminution) des soldes des fonds et des réserves	État III	(23 064)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		184 564
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Achats d'immobilisations corporelles	8	(9 600)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		254
Achats de placements		(513 011)
Placements arrivés à échéance		509 002
Intérêts créditeurs		15 569
Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement		2 214
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		–
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		186 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	3	192 778
(Gains)/pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		573
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	3	380 129

État V

Comparaison entre les montants prévus au budget et les dépenses effectives de l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars de États-Unis)

<i>Rubrique du budget</i>	<i>Budget initial</i>	<i>Budget définitif</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Variation/solde des ressources</i>
Activités de développement				
Efficacité du développement	26 805	26 549	26 394	155
Programmes	310 400	364 944	332 790	32 154
Activités de gestion				
Dépenses récurrentes	113 328	112 525	105 757	6 768
Dépenses non récurrentes	4 200	4 360	2 594	1 766
Total	454 733	508 378	467 535	40 843

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

Pour les besoins du présent document, le budget est défini comme étant le budget institutionnel plus les activités de programme financées par des ressources non préaffectées.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouvera des informations plus détaillées dans la note 23.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Énoncé de la mission et des objectifs du FNUAP, et désignation de l'entité présentant les états financiers

Énoncé de la mission

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme chef de file des Nations Unies chargé d'accroître les possibilités qui s'offrent aux femmes et aux jeunes de vivre sainement leur sexualité et leur activité procréative. Il aide les pays à promouvoir et à défendre les droits de l'homme et à tirer parti des données démographiques pour définir des politiques et des programmes qui permettent de réduire la pauvreté et de faire en sorte que chaque grossesse soit désirée et se déroule sans risque et que chaque jeune personne s'épanouisse pleinement.

Objectifs de l'organisation

Le FNUAP s'emploie à promouvoir le droit à la santé sexuelle et reproductive en hâtant la mise en œuvre de l'objectif 5 de la Déclaration du Millénaire pour le développement, qui est d'améliorer la santé maternelle, et en s'attachant en priorité à atteindre deux cibles essentielles : à savoir réduire la mortalité maternelle et assurer l'accès universel aux services de santé de la procréation, y compris la planification familiale librement consentie. Le Fonds vise ainsi à améliorer la vie des populations mal desservies, en particulier les femmes, les adolescents et les jeunes dans plus de 150 pays. Ses travaux sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions concernant la dynamique démographique, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, et déterminés par les besoins des pays. Le FNUAP joue un rôle de catalyseur pour l'action et la sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé en vue de changer de façon bénéfique la vie de milliards de personnes, en particulier celles qui sont le plus dans le besoin. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les problèmes à venir, en prodiguant des avis techniques, des conseils pratiques, une formation et un soutien, et s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Le FNUAP s'inspire et œuvre en faveur des buts et principes énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et dans les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action. En particulier, il est résolu à promouvoir les droits procréatifs, l'égalité des sexes et la responsabilité masculine, ainsi que l'autonomie et le pouvoir d'action des femmes et des filles partout dans le monde. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, ainsi que le droit d'avoir accès à l'information et aux moyens nécessaires à cet effet. Le FNUAP est convaincu que la sauvegarde et la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier les filles, sont intrinsèquement des objectifs de développement.

Le FNUAP croit fermement que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à concrétiser l'objectif universellement accepté du

développement durable pour les générations actuelles et futures. Ces objectifs font partie intégrante de tous les efforts visant à assurer un développement social et économique soutenu et durable répondant aux besoins et pourvoyant au bien-être des hommes et préservant les ressources naturelles indispensables à la vie. Le FNUAP considère que tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés et qu'ils s'appliquent à tous en toutes circonstances.

Le FNUAP soutient les mesures prises pour assurer une présence cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies sur le terrain, sous la direction d'un coordonnateur résident aux fonctions renforcées dans un réseau collégial et participatif de coordonnateurs résidents. Il joue un rôle actif et directeur dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action pour assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

De la réalisation de ces objectifs dépend également celle des objectifs du Millénaire pour le développement. Parfaitement conformes au plan par étapes arrêté par la Conférence internationale, ces huit objectifs visent essentiellement à réduire de moitié l'extrême pauvreté avant 2015. Le FNUAP contribue, par sa connaissance approfondie des questions de santé procréative, de population et de développement, à l'action menée de façon collaborative à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement. Agissant dans le cadre de multiples partenariats, il soutient les politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes qui favorisent la réalisation de ces objectifs. Ses partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales et prennent en considération la diversité culturelle.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Il se conforme aux orientations générales définies par cette dernière et le Conseil économique et social et rend compte, pour les questions administratives, financières et programmatiques, à son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et mène ses opérations dans plus de 150 bureaux de région, de sous-région, de pays et de liaison à travers le monde.

Note 2

Méthodes comptables

Le FNUAP a adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) au 1^{er} janvier 2012. Les présents états financiers sont les premiers états qu'il établit selon ces normes. Comme celles-ci l'y autorisent pour leur première année d'application, il ne présente qu'un nombre limité de données des années antérieures à des fins de comparaison.

a) Principales règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les principales règles et méthodes comptables qui suivent :

i) Convention comptable

Les présents états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP et aux normes IPSAS.

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2012.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollar des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU approprié.

Les montants indiqués sont arrondis au millier de dollars le plus proche dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars le plus proche, selon qu'il est précisé, dans les notes. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les titres de placement du marché monétaire et à court terme, à haute liquidité, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

v) Actifs financiers

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit; prêts et créances; titres de placement détenus jusqu'à l'échéance et actifs disponibles à la vente. Ce classement, qui tient compte de l'objectif de l'acquisition des instruments financiers, est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes. Le FNUAP comptabilise initialement les prêts et créances à la date d'émission. Tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle de l'instrument.

Les principaux types d'actifs financiers détenus par le FNUAP au 31 décembre 2012 sont classés comme suit.

<i>Actif financier</i>	<i>Classement</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir, avances de fonctionnement, débiteurs divers	Prêts et créances
Placements	Titres détenus jusqu'à l'échéance

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite le cas échéant de toute moins-value. La valeur de marché est également indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Ces instruments sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe des preuves objectives de moins-value, comme la défaillance d'un débiteur, pour un actif donné.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'échéances fixes, que le FNUAP a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture sont classés en actifs courants. Les actifs financiers arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants. Le revenu des titres est comptabilisé par régularisation, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres acquis comme placements sont achetés pour être conservés jusqu'à leur échéance. Ils peuvent cependant être cédés lorsqu'un besoin de liquidités se fait sentir, lorsqu'un risque de crédit imprévu apparaît ou bien lorsqu'une cession est pour toute autre raison avantageuse pour la gestion globale des placements.

Les titres qui peuvent entraîner une concentration du risque de crédit sont essentiellement les obligations et les instruments du marché monétaire. Le FNUAP investit dans des instruments financiers de qualité provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit a été établie par des agences de notation indépendantes réputées. La solvabilité de ces émetteurs est vérifiée de façon régulière. Outre que les positions ne sont prises que dans des instruments financiers de qualité, le risque d'illiquidité est réduit en limitant le volume des titres d'une même émission ou d'un même émetteur.

Des opérations de couverture sont réalisées pour préserver la valeur des contributions dans des monnaies autres que le dollar qui sont annoncées par les donateurs au titre des ressources ordinaires, accroître la prévisibilité et la stabilité du produit provenant des contributions et faciliter la répartition des ressources et les autres activités de planification. Les primes et les gains et pertes de changes relatifs aux opérations de couverture sont comptabilisés à la rubrique Autres charges (notes 17 et 18).

Les activités de placement, les opérations de couverture et autres tâches liées à la gestion de la trésorerie sont assurées par le PNUD pour le compte du FNUAP dans le cadre d'un contrat de fourniture de services.

vi) Stocks

Les stocks se composent essentiellement de produits de santé de la procréation et de matériel médical et autre matériel destinés à être vendus ou distribués, soit directement soit par l'entremise des partenaires de réalisation, pour appuyer les activités de programmes menées pour le compte du FNUAP.

Les stocks détenus pour être distribués le sont sans coût pour les bénéficiaires ou avec coût pour les tierces parties; ils sont évalués par conséquent au plus faible du coût ou du coût de remplacement courant. Ces stocks sont portés en charges lorsque leur contrôle passe du FNUAP au destinataire ou au gouvernement bénéficiaire.

À la date de clôture, les stocks se composent d'articles contrôlés par le FNUAP qui soit se trouvent dans des entrepôts soit transitent vers leur lieu de destination, où ils n'ont pas encore été reçus.

Le coût des articles en entrepôt est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, tandis que celui des articles en transit est déterminé en fonction de leur coût réel. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et les autres frais engagés pour les acheminer à destination, qui sont calculés selon la méthode du coût standard.

Toute immobilisation corporelle en route vers les partenaires de réalisation à la date de clôture et contrôlée par le FNUAP est comptabilisée comme en transit stock assimilable à une immobilisation corporelle sur la base du coût réel des marchandises.

vii) Dépréciation des créances douteuses

Contributions à recevoir. Chaque contribution non préaffectée restant due est analysée et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est jugée douteuse. Toute contribution à recevoir due depuis plus de trois ans est présumée douteuse. Toutes les contributions à recevoir sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant de cette dépréciation.

Chaque contribution préaffectée restant due est analysée, en particulier lorsque l'échéance fixée a été dépassée ou lorsque l'accord avec le donateur a expiré. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est jugée douteuse.

Avances de fonctionnement. Les avances de fonctionnement à récupérer sont analysées, et une dépréciation est comptabilisée lorsque la créance est jugée douteuse. Ces avances sont présentées dans l'état I, déduction faite du montant de la dépréciation.

Autres actifs. Les éléments inscrits à la rubrique Autres actifs (avances consenties aux fonctionnaires, comptes débiteurs et montants divers) sont analysés et une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il s'avère que la créance est douteuse. Le montant de ces dépréciations est soustrait des actifs dans l'état I.

viii) Immobilisations corporelles

Le seuil de comptabilisation des immobilisations corporelles contrôlées par le FNUAP est fixé à 1 000 dollars. Une immobilisation corporelle est portée à l'actif lorsqu'elle est mise en service et amortie sur sa durée d'utilité. Un mois complet

d'amortissement est porté en charges le mois de l'acquisition mais aucun amortissement n'est constaté le mois du retrait de l'actif pour les classes d'immobilisations amortissables.

Les articles achetés pour les partenaires de réalisation sont comptabilisés en charges.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme immobilisations corporelles évaluées au coût et amorties sur la plus courte de la durée d'utilité estimative de l'amélioration ou de la durée du bail. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal sont comptabilisées au coût historique en retenant la juste valeur de marché à la date d'acquisition par le FNUAP.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute moins-value. Le coût historique comprend le coût d'achat initial et tous autres coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas inscrits à l'actif mais portés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire. Les terrains et biens patrimoniaux ne sont pas amortissables. La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Durée d'utilité estimative</i>
Véhicules	5 ans
Mobilier et agencements	6 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée d'utilité
Immeubles	30 ans
Terrains	Pas d'amortissement
Biens patrimoniaux	Pas d'amortissement

ix) Dépréciation d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la moins-value.

Un test de dépréciation est effectué pour toutes les immobilisations corporelles au moins une fois par an avant la date de clôture. En cas de moins-value, l'organisation estime la valeur de service recouvrable des actifs considérés et opère la décote correspondante.

x) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût atteint le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le coût d'entrée de ces logiciels ne comprend pas les coûts de recherche et de maintenance. L'amortissement est constaté sur la durée d'utilité estimative selon la méthode linéaire. La durée d'utilité des différentes classes d'immobilisation incorporelle est indiquée ci-dessous.

<i>Classe</i>	<i>Durée d'utilité estimative</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	3 à 6 ans
Logiciels développés en interne	3 à 6 ans
Immobilisations incorporelles en développement	Pas de dépréciation
Licences et droits	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans
Droits d'auteur	3 à 10 ans

xi) Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement des comptes créditeurs afférents à des biens et services qui ont été reçus par le FNUAP mais n'avaient pas été payés à la date de clôture, des fonds non dépensés détenus en vue de futurs remboursements et d'autres effets divers tels que des dépôts à vue non affectés. Classés comme « autres passifs financiers », ils sont initialement constatés à la juste valeur et, le cas échéant, évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments dérivés sont classés comme « passifs financiers à la juste valeur avec variation de valeur portée en excédent ou déficit ». Ils sont constatés à la juste valeur à chaque date de clôture et leur variation est comptabilisée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Au 31 décembre 2012, le FNUAP n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte.

xii) Engagements au titre des avantages du personnel

Le personnel s'entend des fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs auxiliaires.

Les engagements afférents aux nouveaux fonctionnaires sont comptabilisés à compter de la date à laquelle les intéressés se présentent à leur poste.

Les avantages du personnel du FNUAP sont classés comme avantages à court terme et avantages postérieurs à l'emploi.

1. *Avantages du personnel à court terme*

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière y ouvrant droit. Ils comprennent le paiement des jours de congé annuel accumulés, les prestations liées au congé dans les foyers et d'autres avantages à court terme.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable pouvant aller jusqu'à 60 jours et ouvrant droit au règlement pécuniaire du reliquat accumulé à la cessation de service. L'organisation comptabilise au passif la valeur totale des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à la date de clôture.

Le congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif représente le coût du voyage à l'occasion du congé dans les foyers suivant, ajusté au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction du coût du temps.

2. *Avantages du personnel postérieurs à l'emploi*

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés par le FNUAP comprennent :

- L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux engagés par les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge. Les engagements au titre de cette prestation représentent la valeur actuarielle de la part revenant au FNUAP dans les frais d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité;
- Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le paiement des frais d'expédition et de voyage. Un passif est constaté à partir du moment où le fonctionnaire commence à travailler pour l'organisation et il est évalué à la valeur actuarielle pour régler ces prestations lorsque le fonctionnaire quitte l'organisation.

Ces avantages sont considérés comme des régimes de prévoyance à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié aux régimes de prévoyance à prestations définies est évalué à la valeur actuarielle des engagements afférents à ces prestations. Les variations dues aux pertes et gains actuariels sont comptabilisées à l'actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent.

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuarielle des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi est obtenu par référence au rendement sur le marché des obligations de sociétés de premier rang.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Tout comme les autres organisations affiliées, le FNUAP est dans l'incapacité – à l'instar l'est la Caisse – de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations comme le prévoit la norme IPSAS 25. Les cotisations qu'il a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

xiii) Produits

Le FNUAP est essentiellement financé au moyen de contributions volontaires, qui entrent dans deux catégories distinctes.

Les contributions non préaffectées (également appelées contributions ordinaires, contributions aux ressources de base ou contributions non soumises à des restrictions) représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte.

Les contributions préaffectées (également appelées autres contributions, contributions aux ressources autres que les ressources de base ou contributions assorties de conditions) représentent les ressources dont l'utilisation est soumise à des restrictions définies par les donateurs. Elles comprennent les contributions au titre des activités cofinancées et du programme des administrateurs auxiliaires et les fonds destinés aux services d'achat. Le cofinancement englobe la participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale thématiques et autres.

Pour les deux types de contribution, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant quand elle est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation peut être repoussée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent administrateur pour certains fonds de financement communs. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les fonds sont décaissés par l'agent administrateur.

Les contributions de biens en nature sont comptabilisées comme contributions dans le corps des états financiers. Les contributions de services en nature sont signalées dans les notes relatives à ces états lorsque leur montant est important. Les contributions en nature sont initialement constatées à leur juste valeur à la date de réception, déterminée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes.

xiv) Remboursements aux donateurs

Les remboursements liés à l'expiration ou à la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur. Tous les remboursements versés aux donateurs sont portés en déduction des produits provenant des contributions. Ils sont divulgués dans l'état II et le tableau B.

xv) Charges

En 2012, 29 % des activités de programme ont été exécutées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (ONG). Le FNUAP ne peut pas leur imposer une méthode comptable, mais ces partenaires de réalisation sont tenus de soumettre des rapports sur les dépenses engagées à l'achèvement des activités qu'il finance.

Lorsque les activités de programme sont exécutées par des gouvernements et des ONG, ces partenaires de réalisation communiquent au FNUAP des rapports rendant compte de leur utilisation des ressources, qui servent de base à l'enregistrement des charges afférentes aux programmes dans les comptes de l'organisation. Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ses partenaires, il le fait sur la base de projections de trésorerie trimestrielles et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les rapports soumis par les partenaires. Les avances consenties non soldées à la fin de l'année sont comptabilisées à la rubrique Avances de fonctionnement de l'état I.

La même obligation de présenter au FNUAP un rapport rendant compte de l'utilisation des ressources reçues vaut lorsque les partenaires de réalisation sont des organismes des Nations Unies. Les charges sont alors définies conformément aux méthodes comptables de l'organisme auteur du rapport.

Les charges d'appui engagées par les partenaires de réalisation ou qui leur sont payées figurent à la rubrique Fonds utilisés par les partenaires de réalisation.

Les charges indirectes imputées aux activités financées par des contributions préaffectées pour couvrir des dépenses afférentes à la gestion et à l'administration de ces activités sont éliminées et n'apparaissent pas comme charges, sauf dans la partie b) de la note 24 et dans le tableau B. Les charges indirectes sont recouvrées à un taux de 5 % pour les activités cofinancées et exécutées par les pays, de 7 % pour toutes les autres activités cofinancées et de 5 % pour les charges afférentes aux achats effectués pour le compte de tiers.

xvi) Gains et pertes de change

Les gains et pertes de change sur contributions sont inscrits à la rubrique Autres produits. Tous les autres gains et pertes de change liés à la réévaluation des éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements, des avances et d'autres opérations sont comptabilisés séparément aux rubriques Autres produits et Autres charges, respectivement. Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2012.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location sont classés soit comme contrats de location simple soit comme contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un élément d'immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la plus faible de la valeur juste du bien loué ou de la valeur actuarielle des paiements minimaux au titre de la location calculée à la date de conclusion du bail.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. La valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements. Selon la durée du bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est porté en charges et en produits dans les états financiers. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la valeur juste du marché du bien considéré est porté à l'actif et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux pour le même montant, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la valeur du marché de l'ensemble du bien ou de la part qu'y occupe le FNUAP est alors constaté d'avance; passé progressivement en produits, il contrebalance l'amortissement comptabilisé sur la plus courte de la durée d'utilité du bien ou du droit d'usage de celui-ci.

xix) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP comptabilise les provisions lorsque les trois conditions ci-après sont réunies : 1) il existe pour l'organisation une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé; 2) il est probable que l'organisation devra éteindre l'obligation; et 3) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle de l'entité; ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée du fait qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou du fait que le montant de l'obligation ne peut être évalué de façon suffisamment fiable.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle de l'entité.

xx) Information relative aux parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont divulguées. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur l'organisation lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit en l'occurrence des fonctionnaires de rang supérieur de l'organisation et des membres proches de leur famille, à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, ainsi que le Directeur de la Division des services de contrôle interne, le chef du Service de gestion de l'information et celui du Service des achats. Toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile en fait également partie. Le FNUAP divulgue la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas divulguées séparément car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des charges que le FNUAP doit supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et qu'il n'a guère la possibilité d'éviter dans le cours normal de son activité. Ils comprennent : les engagements en capital (montant des contrats de dépenses en immobilisations ni payées ni exigibles à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats pour la fourniture au FNUAP de biens et services lors de périodes à venir, les paiements minimaux à

effectuer au titre de baux non résiliables et autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière; elle est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans cette information.

xxii) Services d'achat

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et de ses fonds et programmes, d'institutions spécialisées, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il facture ces services d'achat à un taux établi par le Conseil d'administration qui était de 5 % pour 2012.

Il est rendu compte de ces activités dans les tableaux C et E. La note 16 donne des indications supplémentaires sur l'excédent des produits par rapport aux charges.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, les estimations portent sur la juste valeur des terrains et constructions, les engagements au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi, le règlement des litiges, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels, les durées d'utilité et la dépréciation des immobilisations corporelles. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les variations de ces estimations sont prises en compte dans les états de l'année où l'on en prend connaissance.

b) Changements de convention comptable

i) Trésorerie, équivalents de trésorerie et investissements

Le FNUAP a commencé en 2012 à comptabiliser comme équivalents de trésorerie les instruments financiers d'une durée n'excédant pas trois mois à compter de la date d'acquisition. Cela a eu pour effet d'accroître la valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de réduire celle des placements présentés dans l'état I et les notes 3 et 4. En particulier, le FNUAP avait constaté au 31 décembre 2011 que la trésorerie et les équivalents de trésorerie se montaient à 9,1 millions de dollars. Le montant retraité au 1^{er} janvier 2012 est égal à 192,8 millions de dollars, dont 183,7 millions de dollars en instruments du marché monétaire, dépôts à terme, effets de commerce et bons à prime. En appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, la valeur des obligations a augmenté de 7 000 dollars au 1^{er} janvier 2012.

ii) Stocks

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le FNUAP ne porte plus en charges ses stocks au moment de leur acquisition. Au lieu de cela, les stocks sont comptabilisés parmi les actifs de l'organisation jusqu'à ce que leur contrôle soit transféré aux partenaires de réalisation ou aux bénéficiaires. La constatation initiale des stocks au 1^{er} janvier 2012 s'est traduite par une augmentation ponctuelle des actifs de 15,8 millions de

dollars et l'augmentation correspondante des soldes des fonds et réserves. Au 31 décembre 2012, le FNUAP détenait 35,7 millions de stocks, qui auraient auparavant été comptabilisés en charges selon la convention comptable alors en vigueur (note 5).

iii) Comptes débiteurs

Le FNUAP a modifié en 2012 son traitement de l'indemnité pour frais d'études pour tenir compte de l'adoption des normes IPSAS. Auparavant, il comptabilisait cette prestation comme une avance pour l'année scolaire ou universitaire tout entière et ne la portait en charges qu'à la fin de l'année après avoir reçu les demandes de remboursement des fonctionnaires. Depuis 2012, les avances au titre de l'indemnité pour frais d'étude sont amorties mensuellement sur l'année scolaire ou universitaire. Ce changement de convention comptable a pour effet que la part de l'indemnité correspondant à la partie de l'année scolaire précédant le 31 décembre 2011 a été comptabilisée en charges à la rubrique des fonds et réserves. Dans les soldes d'ouverture, il en résulte une diminution de 1,4 million de dollars des comptes débiteurs.

iv) Immobilisations corporelles

Depuis 2012, le FNUAP ne porte plus immédiatement en charges ses immobilisations corporelles mais les inscrit à l'actif. Toutes les immobilisations d'un coût égal ou supérieur à 1 000 dollars et d'une durée d'utilité de plus d'un an sont comptabilisées dans l'état de la situation financière et amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles qui étaient utilisées au 1^{er} janvier 2012 et satisfaisaient à des critères précis de conversion ont été inscrites à l'actif. Leur valeur résiduelle (non amortie) à cette date a été comptabilisée comme un actif porté au crédit de l'excédent cumulé. Tous les articles considérés attrayants et les biens patrimoniaux font l'objet d'un suivi à des fins de garde, mais cela n'a pas d'incidences financières.

Toutes les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de dons en nature ou de droits nominaux d'usage cédés sans contrepartie (c'est-à-dire sans transfert de propriété au FNUAP) et dont la juste valeur dépasse le seuil de 1 000 dollars ont été inscrites à l'actif à leur juste valeur du marché. L'utilisation de locaux à titre gratuit est le principal don en nature dont bénéficie l'organisation.

La comptabilisation initiale des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2012 s'est traduite par une augmentation ponctuelle des actifs et une augmentation correspondante des soldes de fonds et réserves de 31,6 millions de dollars (état III). Ce montant représente la valeur nette comptable des biens passés en immobilisations à cette date.

En 2012, les entrées d'immobilisations se sont établies à 9,6 millions de dollars, montant qui aurait été porté en charges si la convention comptable en vigueur précédemment avait été appliquée. Des amortissements de 7,8 millions de dollars et des pertes sur cession d'actifs de 1,4 million de dollars ont été comptabilisés en charges alors qu'ils n'auraient pas été constatés auparavant.

v) Immobilisations incorporelles

Depuis 2012, les immobilisations incorporelles de l'organisation sont inscrites à l'actif et présentées dans l'état de la situation financière. Le FNUAP a appliqué la norme IPSAS 31 à titre prospectif, comme le prévoyait ladite norme; il n'y a donc pas de soldes d'ouverture pour cette classe d'actif au 1^{er} janvier 2012. Pour 2012, le FNUAP n'a pas d'immobilisations incorporelles.

vi) Avantages du personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2012 et conformément aux normes IPSAS, le FNUAP ne procède plus à une évaluation actuarielle mais applique la méthode du coût réel pour calculer ses engagements au titre des reliquats de congés payés qu'il considère comme un avantage du personnel à court terme. Selon cette méthode, le nombre effectif de jours de congés accumulés par ses fonctionnaires est comptabilisé à la valeur actuelle à la date de clôture au lieu de la valeur actualisée. Par suite de ce changement, la valeur au 1^{er} janvier 2012 des engagements au titre des congés annuels est passée de 11,1 millions de dollars à 17,3 millions de dollars.

En 2012, le FNUAP a comptabilisé pour la première fois les engagements au titre du congé dans les foyers. Ce nouveau passif s'établissait à 2,1 millions de dollars au 1^{er} janvier.

vii) Contrats de location

Depuis 2012, la comptabilisation initiale d'un contrat de location-financement donne lieu à l'inscription d'un actif et d'un passif à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les biens loués sont amortis sur la période la plus courte du bail ou de leur durée d'utilité conformément aux règles applicables aux immobilisations corporelles. Pour 2012, le FNUAP n'avait aucun contrat de location-financement.

viii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP jouit de droits d'utiliser des locaux cédés sans contrepartie par les gouvernements hôtes. Ces droits sont souvent assimilables à des contrats nominaux de location simple. En pareil cas, le FNUAP comptabilise en charges et en produits un montant d'une valeur égale au loyer annuel qu'il aurait à acquitter pour les locaux occupés. En 2012, ce montant était de 3,7 millions de dollars; il n'aurait pas été constaté si la convention comptable en vigueur précédemment avait été appliquée.

Dans un nombre de cas restreint, les droits d'usage cédés sans contrepartie sont assimilables à des contrats de location-financement. Le FNUAP comptabilise alors un actif à la valeur de marché du bien et un passif de la même valeur pour rendre compte du caractère « conditionnel » du transfert du bien considéré. Il comptabilise sur une base annuelle un produit égal à la charge d'amortissement. Au 1^{er} janvier 2012, le FNUAP a inscrit aussi bien à l'actif qu'au passif un montant de 5,4 millions de dollars correspondant à ces arrangements, qui n'auraient pas été constatés en vertu de la précédente convention comptable. Le FNUAP a également comptabilisé en 2012 une charge d'amortissement d'un montant total de 0,2 million de dollars et un produit de même valeur au titre de ces arrangements, alors que la précédente convention comptable ne prévoyait pas de les constater.

ix) Programme des administrateurs auxiliaires

Le FNUAP a modifié en 2012 son traitement comptable du programme des administrateurs auxiliaires. La contribution versée par les donateurs du programme aux organismes des Nations Unies se compose de deux principaux éléments : i) un montant correspondant aux prévisions de dépenses de personnel; et ii) un montant correspondant aux dépenses administratives et aux frais généraux. Le programme des administrateurs auxiliaires présente la particularité au FNUAP que la grande majorité des donateurs transfèrent leurs contributions au PNUD qui exécute les activités administratives liées au programme pour le compte de l'organisation. Pour l'exercice précédent, le FNUAP avait comptabilisé dans ses livres et divulgué dans ses états financiers uniquement les produits, charges et montants dus aux donateurs ou attendus des donateurs qui concernaient les administrateurs auxiliaires pour lesquels des contributions avaient été reçues directement des donateurs. Conformément aux normes IPSAS, il a comptabilisé et publié en 2012 les montants afférents à l'ensemble de ses administrateurs auxiliaires. Il a ainsi comptabilisé une créance de 7,5 millions de dollars sur le PNUD, qui n'aurait pas été constatée auparavant.

x) Dispositions transitoires

Le FNUAP a appliqué les dispositions transitoires des normes IPSAS de la façon suivante :

- Au 1^{er} janvier 2012, se prévalant de la disposition transitoire de la norme IPSAS 17 (Immobilisations corporelles), l'organisation n'a pas comptabilisé à l'actif les éléments de ses améliorations locatives;
- La norme IPSAS 25 a été appliquée de manière prospective; le FNUAP ne présente pas de données comparatives pour les quatre précédentes périodes de présentation de l'information financière en ce qui concerne la valeur actualisée des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférents aux passifs correspondants;
- La norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) a été appliquée de manière prospective, ce qui fait que les immobilisations incorporelles obtenues à l'extérieur ou élaborées en interne avant le 1^{er} janvier 2012 n'ont pas été comptabilisées à l'actif;
- Les normes IPSAS 28 (Instruments financiers : présentation), IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation) et IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir) sont applicables à compter des périodes annuelles commençant le 1^{er} janvier 2013 ou après cette date. Le FNUAP a choisi de les mettre en application plus tôt, en l'occurrence à compter du 1^{er} janvier 2012;
- Comme le prévoit la norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), seul un nombre limité de données comparatives est présenté pour les années antérieures.

xi) Différences concernant la présentation de l'information et comparaisons avec les états financiers des périodes antérieures

Le FNUAP a adopté les normes IPSAS dans leur intégralité au 1^{er} janvier 2012 et appliqué plusieurs conventions comptables s'en inspirant dans ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Les changements les plus notables entre la présentation de ces états financiers et celle des états financiers concernant l'année terminée le 31 décembre 2012 sont les suivants :

- Comme l'autorisent les normes IPSAS pendant leur première année d'application, aucune donnée comparative n'est présentée pour les précédentes périodes dans tous les états financiers, sauf l'état I et les notes y relatives qui donnent des chiffres comparatifs au 1^{er} janvier 2012;
- Les stocks et immobilisations corporelles sont présentés dans l'état de la situation financière (état I);
- La distinction est désormais faite dans les avantages du personnel entre les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la nature de l'avantage considéré, et entre les avantages courants et les avantages non courants, compte tenu de l'échéance estimative des paiements;
- L'état des résultats financiers (état II) et les tableaux correspondants (tableaux D et E) donnent la ventilation des charges par nature pour les fonds directement utilisés par le FNUAP;
- L'état des variations de l'actif net (état III) et la note 14 (ressources non préaffectées) indiquent les incidences financières sur l'actif net des changements de convention comptable liés au passage aux normes IPSAS;
- L'état des flux de trésorerie (état IV) comprend de nouvelles rubriques pour rendre compte des changements de convention comptable et de l'adoption des normes IPSAS;
- L'état V (Comparaison des montants inscrits au budget et des montants effectifs) a été ajouté conformément aux normes IPSAS;
- Le tableau B donne la ventilation par donateurs des ajustements aux soldes des fonds opérés pour mettre en œuvre les normes IPSAS;
- Les notes ci-après ont été ajoutées : Stocks (note 5), Immobilisations corporelles (note 8), Immobilisations incorporelles (note 9), Engagements au titre des contrats de location-financement (note 11), Information relative aux parties liées (note 21), Événements postérieurs à la date de clôture des comptes (note 22), Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers (note 23), Information sectorielle (note 24), Gestion des risques financiers (note 25) et Engagements (note 26).

Note 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La catégorie trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2012	Au 1 ^{er} janvier 2012 (montants retraités)
Fonds en caisse	10	21
Fonds en banque	22 566	9 031
Fonds du marché monétaire*	32 565	35 628
Dépôts à terme*	125 000	63 108
Effets de commerce et obligations à prime*	199 988	84 990
Total	380 129	192 778

* Conformément à la politique du FNUAP, les instruments financiers dont la durée est inférieure à trois mois sont classés comme des éléments de trésorerie.

Les liquidités nécessaires pour des décaissements immédiats sont détenues dans des comptes à vue.

Note 4

Placements

Au 31 décembre 2012, les placements ayant une échéance au moins égale à trois mois se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2012		Au 1 ^{er} janvier 2012 (montants retraités)	
	Valeur du marché	Coût amorti	Valeur du marché	Coût amorti
Obligations	525 819	523 311	534 092	531 573
Effets du commerce et obligations à prime *	24 971	24 972	19 984	19 982
Total	550 790	548 283	554 076	551 555
<i>Dont :</i>				
Échéance à moins d'un an	237 024	236 635	389 009	388 839
Échéance à plus d'un an	313 766	311 648	165 067	162 716
Total	550 790	548 283	554 076	551 555

* Instruments ayant une échéance supérieure à trois mois.

En conséquence de l'adoption des normes IPSAS, la valeur des obligations détenues par le FNUAP au 31 décembre 2012 a augmenté de 7 000 dollars, comme expliqué à l'alinéa i) du paragraphe b) de la note 2.

Le montant total des placements s'élève à 548,3 millions de dollars. Sur ce montant, 265,9 millions de dollars sont réservés à des usages particuliers, comme suit :

- Réserve opérationnelle : 87,2 millions de dollars;
- Engagements au titre des avantages du personnel : 135,2 millions de dollars;
- Fonds en fiducie privé : 38,5 millions de dollars;
- Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs : 5 millions de dollars.

Au 31 décembre 2012, les placements du FNUAP avaient une échéance moyenne de 9,1 mois. L'échéance moyenne au 31 décembre 2011 était de 8,7 mois.

Le rendement moyen du portefeuille de placements était de 1,0 % en 2012, contre 1,4 % en 2011.

Le tableau ci-après indique la valeur comptable des obligations à la date de clôture des comptes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Obligations</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>	
	<i>Valeur du marché</i>	<i>Coût amorti</i>
Obligations de banques commerciales	70 261	70 298
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	52 294	51 926
Obligations émises par des organismes supranationaux	247 477	246 752
Obligations émises par des sociétés	155 787	154 335
Total	525 819	523 311

En 2012 le portefeuille d'obligations a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2012</i>	<i>2011</i>
Solde d'ouverture	531 566	445 775
Ajustement au titre du taux d'intérêt effectif	7	–
Solde d'ouverture retraité au 1^{er} janvier 2012	531 573	–
À ajouter : Achats	438 092	781 533
À déduire : Obligations arrivées à échéance	(439 002)	(683 677)
Amortissements	(7 352)	(10 956)
Primes d'émission non amorties	–	(1 109)
Solde de clôture	523 311	531 566

Note 5

Stocks

Le montant des stocks détenus par le FNUAP au 1^{er} janvier 2012 et au 31 décembre 2012 se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2012	Au 1 ^{er} janvier 2012 (montants retraités)
Produits de santé de la procréation	32 697	13 936
<i>Dont :</i>		
Produits en transit	26 256	5 722
Produits en stock	6 441	8 214
Stocks analogues aux immobilisations corporelles en transit	3 046	1 883
Total, stocks	35 743	15 819

Les stocks en transit à la date de clôture représentent des articles contrôlés par le FNUAP qui font l'objet d'achats internationaux et n'ont pas encore été physiquement transférés aux bénéficiaires ou partenaires de réalisation.

En 2012, le montant des stocks a évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Stocks détenus au 1^{er} janvier 2012	15 819
Ajouts	131 591
Stocks distribués	(111 663)
Sorties du bilan/ajustements	(4)
Stocks détenus au 31 décembre 2012	35 743

Note 6

Contributions à recevoir, charges comptabilisées d'avance et autres actifs courants

Les contributions à recevoir au 31 décembre 2012 s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2012	Au 1 ^{er} janvier 2012 (montants retraités)
Opérations avec contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	237	955
Contributions à recevoir (créances non courantes)	-	-

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (montants retraités)</i>
Opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	127 508	60 289
Ressources non préaffectées	2 745	1 528
Ressources préaffectées	124 763*	58 761
Contributions à recevoir (créances non courantes)	50 276	31 660
Ressources non préaffectées	–	–
Ressources préaffectées	50 276*	31 660
Total	178 021	92 904

* Les contributions préaffectées à recevoir au 31 décembre 2012 comprennent les contributions au titre des activités cofinancées (173,8 millions de dollars) et les contributions au programme des administrateurs auxiliaires (1,2 million de dollars).

Les contributions à recevoir sont présentées nettes des dépréciations pour créances douteuses.

Les opérations avec contrepartie directe s'entendent des opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement de l'organisation, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe. Les opérations sans contrepartie directe s'entendent des opérations pour lesquelles le FNUAP ne reçoit pas de contrepartie de valeur approximativement égale pour les biens ou services fournis. Les contributions préaffectées et non préaffectées sont classées dans la catégorie des opérations sans contrepartie directe.

La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'encaissement prévue. Les créances courantes s'entendent de celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes s'entendent de celles qui doivent être encaissées plus tard.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des exercices antérieurs mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront exigibles et encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

Analyse chronologique

Les contributions relevant d'opérations sans contrepartie directe pour l'année considérée et les exercices antérieurs, qui ont été constatées comme produits mais n'ont pas été acquittées au 31 décembre 2012 se répartissent comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2012		Au 1 ^{er} janvier 2012 (montants retraités)	
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées (activités cofinancées)	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées (activités cofinancées)
2008			281	
2009	233		258	
2010	287		329	
2011	230		979	43 034
2012	2 230	7 297	–	
Contributions à recevoir au 31 décembre	2 980	7 297	1 847	43 034
Ajustements pour pertes de change non réalisées	(2)		(38)	
Provision pour créances douteuses	(233)		(281)	
Contributions à recevoir non mises en recouvrement au 31 décembre		166 496	–	47 387
Total	2 745	173 793	1 528	90 421

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et celles correspondant à des ressources préaffectées par les donateurs sont ventilées dans les tableaux A et B, respectivement (ces tableaux n'indiquent pas la dépréciation des créances douteuses).

Dépréciation de créances douteuses

Chaque contribution à recevoir est analysée et une dépréciation est comptabilisée pour la totalité du montant lorsque la créance est jugée douteuse. Toute contribution non préaffectée attendue depuis plus de trois ans est présumée douteuse.

L'évolution en 2012 du montant des dépréciations pour créances douteuses a été la suivante.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012	2011
Dépréciation au 1^{er} janvier	(281)	(808)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(233)	(281)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	210	119
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait été jugé douteux	71	689
Dépréciation au 31 décembre	(233)	(281)

Charges comptabilisées d'avance et autres actifs courants

Les charges comptabilisées d'avance et autres actifs courants se répartissaient comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paiements anticipés et autres actifs courants</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (montants retraités)</i>
Avances au personnel	1 587	1 460
Intérêts courus	3 261	4 512
Comptes débiteurs et paiements anticipés divers	9 274	9 138
Montants dus d'autres organismes des Nations Unies	–	49
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	3 516	–
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(461)	(108)
Total	17 177	15 051

Note 7

Avances de fonctionnement

Les avances de fonctionnement, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissent comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (montants retraités)</i>
Gouvernements	6 315	5 419
Organismes gouvernementaux et ONG	2 971	3 612
Organismes des Nations Unies	4 461	579
À déduire : Dépréciation des créances douteuses	(52)	(351)
Total	13 695	9 259

Note 8**Immobilisations corporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Constructions</i>	<i>Mobilier et agencements</i>	<i>Matériel de communication et informatique</i>	<i>Véhicules</i>	<i>Améliorations locatives</i>	<i>Biens en cours de construction non disponibles</i>	Total
Coût							
Au 1 ^{er} janvier 2012	8 872	3 608	16 461	29 118		48	
Ajouts	57	917	2 565	3 779	557	1 725	9 600
Cessions	(6)	(460)	(3 282)	(5 313)	(158)	(48)	(9 267)
Au 31 décembre 2012	8 923	4 065	15 744	27 584	3 751	1 725	61 792
Amortissement cumulé							
Au 1 ^{er} janvier 2012	191	1 562	11 041	16 615	487	–	29 896
Charges d'amortissement	297	497	2 111	4 180	678	–	7 763
Cession	–	(283)	(3 055)	(4 439)	(53)	–	(7 830)
Au 31 décembre 2012	488	1 776	10 097	16 356	1 112	–	29 829
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2012	8 681	2 046	5 420	12 503	2 865	48	31 563
Valeur comptable nette au 31 décembre 2012	8 435	2 289	5 647	11 228	2 639	1 725	31 963

Un inventaire physique des immobilisations a été réalisé, dont les résultats ont été comparés avec le registre des biens au 31 décembre 2012. Ce dénombrement et la valeur des immobilisations correspondantes sont certifiés aussi bien par le siège que par les bureaux de pays.

Les immobilisations en cours de construction sont destinées essentiellement à l'hébergement du personnel au Soudan du Sud (1,1 million de dollars). Les immobilisations qui ne sont pas encore disponibles sont sous le contrôle du FNUAP mais n'avaient pas été utilisées à la date de clôture.

La valeur des engagements en cours pour l'achat d'immobilisations s'établissait à 2,5 millions de dollars au 31 décembre 2012.

À la même date, le coût des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 13,4 millions de dollars.

Note 9**Immobilisations incorporelles**

Au 31 décembre 2012, le FNUAP n'avait aucun actif répondant au critère de comptabilisation des immobilisations incorporelles.

Note 10**Créditeurs et charges à payer**

Les créditeurs et charges à payer se décomposent comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (montants retraités)</i>
Créditeurs	23 179	19 872
Sommes dues aux agents d'administration	64 147	11 214
Avances reçues au titre des activités d'achat	8 175	26 325
Sommes dues à des organismes des Nations Unies	122 873	68 041
Fonds de fonctionnement à verser	3 004	–
Sommes à payer relatives à des soldes inutilisés de fonds arrivés à échéance	4 841	4 622
Régularisations au passif	24 837	13 786
Total	251 056	143 860

La rubrique Sommes dues aux agents d'administration désigne les sommes reçues et administrées par le FNUAP pour les activités de programmes qui seront exécutées par un groupe d'organismes des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

La rubrique Sommes dues à des organismes des Nations Unies désigne essentiellement les montants à verser au PNUD pour des services fournis au FNUAP par souci d'efficacité administrative et pour mettre à profit le progiciel de gestion intégré commun. Ces services sont régis par des accords de prestation de services qui précisent, notamment, le barème des coûts applicable.

Note 11**Engagements au titre des contrats de location-financement**

Le FNUAP n'avait aucun contrat commercial de location-financement au 31 décembre 2012.

Note 12**Avantages du personnel**

Les engagements au titre des avantages du personnel désignent les engagements au titre du reliquat de congés payés, du congé dans les foyers, des prestations liées au rapatriement, de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages, comme indiqué ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (montants retraités)</i>
Avantages à court terme		
Jours de congé accumulés	20 454	17 349
Congé dans les foyers	2 900	2 052
Autres avantages du personnel	35	48

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (montants retraités)</i>
Avantages postérieurs à l'emploi		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions)*	546	598
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	1 918	1 967
Assurance maladie après la cessation de service	1 596	1 272
Total, passif courant lié aux avantages du personnel	27 449	23 286
Prime de rapatriement (fonctionnaires en activité)	19 932	18 808
Assurance maladie après la cessation de service	199 959	162 017
Total, passif non courant lié aux avantages du personnel	219 891	180 825
Total, engagements au titre des avantages du personnel	247 340	204 111

* Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Jours de congé accumulés

À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables.

Comme il est indiqué dans la note 2 b) vi), en 2012, le FNUAP a changé sa méthode de comptabilisation de ce passif; il ne procède plus à une évaluation actuarielle mais applique la méthode du coût réel, le nombre de jours de congé accumulés par les fonctionnaires étant comptabilisé à la valeur actuelle à la date de clôture des comptes, en fonction du barème des traitements, au lieu de la valeur actualisée.

Selon cette méthode, la valeur du passif représentant les jours de congé accumulés par les fonctionnaires était de 20,5 millions de dollars au 31 décembre 2012.

Congé dans les foyers

Cet engagement représente le montant cumulé à la date de clôture des frais de voyage prévus à l'occasion du congé suivant dans les foyers pour les fonctionnaires et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et il n'est pas compensable à la cessation de service.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des prestations liées au rapatriement des fonctionnaires en activité et au titre de l'assurance maladie après la cessation de

service ont été calculés sur la base d'une évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2012 par un cabinet d'actuaire indépendants et compétents.

Prestations liées au rapatriement

À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement dénommés prestations liées au rapatriement.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2012 des engagements au titre de ces prestations : taux d'actualisation de 4 % ; progression des traitements allant de 4 % à 6,9 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires ; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an.

Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement concernant les fonctionnaires en activité était estimée à 21,9 millions de dollars au 31 décembre 2012.

Une provision a été constituée pour couvrir l'intégralité des prestations versables aux anciens fonctionnaires qui ne les avaient pas encore réclamées au 31 décembre 2012 et à l'égard desquels l'organisation restait redevable.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies proposé par le FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont dix ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie proposé par l'organisation pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

L'actuaire a retenu les principales hypothèses ci-après pour calculer le montant au 31 décembre 2012 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service : taux d'actualisation de 4 % et hausse du coût des soins de santé de 7 % en 2013 pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis et 8 % pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà pour les régimes proposés aux États-Unis comme pour les autres. Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité étaient en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. À titre de comparaison, les hypothèses utilisées pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2011 étaient les suivantes : taux d'actualisation de 4,5 % ; hausse du coût des soins de santé de 7 % en 2012, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 8 % en 2012, revenant progressivement à 4,5 % en 2027 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays. Les primes de tous les participants sont prises en compte pour calculer la valeur des engagements

résiduels des organisations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Ainsi, les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et, depuis l'évaluation au 31 décembre 2009, une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du FNUAP, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale.

Selon ces ratios, la part de l'organisation ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux proposés aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts.

Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus, la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2012, déduction faite des primes à la charge des participants, a été estimée à 201,6 millions de dollars, dont 1,6 million de dollars représentant la part à court terme du passif et 200 millions de dollars la part à long terme.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2012	Au 1 ^{er} janvier 2012
Montant brut des engagements	317 004	257 513
À déduire : Primes à la charge des participants	(115 449)	(94 224)
Montant net des engagements	201 555	163 289

Selon les hypothèses indiquées plus haut, on estime que la valeur actualisée des engagements augmenterait de 26 % ou diminuerait de 19 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 26 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 20 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

Évaluation actuarielle

Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et autres prestations dues à la cessation de service (prestations liées au rapatriement) sont calculés par des actuaires-conseils indépendants. La norme IPSAS 25 prescrit d'indiquer dans les états financiers les hypothèses actuarielles retenues.

Les actuaires ont procédé à une évaluation actuarielle qui a été utilisée pour établir les soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 conformément aux normes IPSAS. Ils ont repris les mêmes données démographiques pour calculer les engagements au 31 décembre 2012.

La valeur actuarielle des engagements au titre des régimes à prestations définies est obtenue en actualisant le montant probable des futurs paiements nécessaires pour éteindre l'obligation résultant des services rendus par les

fonctionnaires durant la période en cours et les périodes précédentes. L'actuaire a utilisé les taux du jour de la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup pour calculer le taux d'actualisation des régimes à prestations définies faisant l'objet d'une évaluation actuarielle.

La valeur actuarielle tient compte également des pertes actuarielles résultant des modifications apportées aux principales hypothèses depuis la précédente évaluation. Autre facteur entrant en jeu dans l'évaluation, la somme des primes payées par les participants est déduite du montant brut des engagements pour calculer les engagements résiduels du FNUAP.

Les normes IPSAS prescrivent que les hypothèses relatives notamment au taux d'actualisation et à l'évolution du coût des soins de santé reposent toutes sur le même postulat concernant l'inflation. L'hypothèse d'un taux d'inflation de 2,5 % a été utilisée dans l'évaluation de décembre 2012 conformément aux prévisions actuarielles de 2011.

Le montant au 31 décembre 2012 des engagements, des dépenses annuelles et des primes tenait compte des projections de l'évaluation au 31 décembre 2011 et des ajustements au titre du changement de taux d'actualisation en fin d'année. Les écarts mineurs constatés entre le montant effectif des dépenses annuelles et les projections du rapport de l'actuaire ont été corrigés dans l'état des résultats financiers.

L'augmentation du montant des engagements au titre des prestations liées au rapatriement et de l'assurance maladie après la cessation de service s'explique par les facteurs suivants.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	Total
Au 1^{er} janvier 2012	163 289	20 775	184 064
Dépenses comptabilisées en 2012			
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	10 172	1 132	11 304
Coût financier	7 319	890	8 209
Montant total des dépenses comptabilisées pour l'année 2012	17 491	2 022	19 513
Prestations versées (déduction faite des primes acquittées par les participants)	(1 301)	(2 011)	(3 312)
(Gains) ou pertes actuariels	22 076	1 064	23 140
Au 31 décembre 2012	201 555	21 850	223 405

Le « coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période » représente l'accroissement de la valeur actuarielle des engagements au titre d'un régime de prévoyance à prestations définies résultant des droits accumulés par le personnel pendant l'année. Le « coût financier » représente l'accroissement dû à ce

que la date de règlement des prestations s'est rapprochée. Les « prestations versées » représentent les décaissements au titre des avantages du personnel effectués durant l'année considérée. « Les (gains actuariels) ou pertes actuarielles » se produisent lorsque l'évaluation actuarielle diffère des prévisions à long terme concernant les engagements. Ils résultent d'ajustements liés à l'expérience (différence entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) et des modifications d'hypothèses actuarielles.

La perte actuarielle due à l'augmentation du taux d'actualisation retenu pour l'évaluation actuarielle est comptabilisée directement comme variation de l'actif net (état III).

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pertes et (gains) actuariels</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	Total
Au 1^{er} janvier 2012	67 223	1 030	68 253
Année considérée	22 076	1 064	23 140
Au 31 décembre 2012	89 299	2 094	91 393

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Au 31 décembre 2012, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres passifs au titre des avantages du personnel se décomposait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Financement des engagements au titre des avantages du personnel</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>		
	<i>Charges à payer</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	201 555	131 397	70 158
Prestations liées au rapatriement	22 396	546	21 850
Congés annuels	20 454	3 271	17 183
Prestations liées au congé dans les foyers	2 900	203	2 697
Total	247 305	135 417	111 888

En 2012, les charges à payer ont été provisionnées comme suit :

- Virement à partir des soldes de fonds d'un montant de 12,5 millions de dollars qui sans cela aurait été disponible pour financer les programmes;
- Intérêts perçus sur la part déjà provisionnée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, d'un montant de 1,1 million de dollars;

- Ajustements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes payées), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et du congé dans les foyers correspondant à des dépenses de personnel de 7,2 millions de dollars engagées en 2012.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 1^{er} janvier 2012</i> <i>(montants retraités)</i>	<i>Augmentation</i> <i>(diminution)</i>	<i>Augmentation</i> <i>(diminution) nette</i>	<i>Au 31 décembre</i> <i>2012</i>
	<i>Passif non financé</i>	<i>du passif</i>	<i>du financement</i>	<i>Passif non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	48 687	38 266	16 795	70 158
Prestations liées au rapatriement	20 775	1 621	546	21 850
Congés annuels	17 349	3 105	3 271	17 183
Prestations liées au congé dans les foyers	2 052	848	203	2 697
Total	88 863	43 840	20 815	111 888

Prestations de retraite

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation.

Il est procédé tous les deux ans à une évaluation actuarielle des actifs de la Caisse et de ses engagements au titre des prestations. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le FNUAP est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime des pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du FNUAP dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

L'évaluation actuarielle la plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2011. Elle a fait apparaître un déficit représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension (0,38 % dans l'évaluation arrêtée en 2009), qui signifie que le taux de cotisation théoriquement requis pour assurer l'équilibre actuariel au 31 décembre 2011 était de 25,57 %, alors que le taux de cotisation effectif était de 23,7 %. Le déficit actuariel tenait essentiellement au fait que le rendement des investissements avait été inférieur aux prévisions au cours des dernières années.

Au 31 décembre 2011, le taux de couverture des engagements, sous réserve d'un ajustement des pensions, était de 130 % (140 % dans l'évaluation arrêtée en 2009). Il était de 86 % (91 % dans l'évaluation de 2009) lorsque l'on appliquait les modalités actuelles d'ajustement des pensions.

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-Conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur du marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de l'évaluation actuarielle qui sera arrêtée au 31 décembre 2013.

En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse a noté, dans son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa cinquante-neuvième session, que le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite des nouveaux participants permettrait de réduire notablement le déficit actuel (représentant 1,87 % de la masse des rémunérations considérées aux fins de la pension) en en couvrant la moitié. En décembre 2012, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte à relever à 65 ans l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard, pourvu qu'elle ait décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite.

Les cotisations versées à la Caisse en 2012 s'élevaient à 26,4 millions de dollars (25,2 millions de dollars en 2011).

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. Celle-ci publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance se répartissent comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>	<i>Au 1^{er} janvier 2012 (montants retraités)</i>
Passifs courants		
Autres passifs	250	801
Produits comptabilisés d'avance	12 084	448
Total	12 334	1 249
Passifs non courants		
Produits comptabilisés d'avance	6 330	6 779
Total	6 330	6 779

L'augmentation de la valeur des produits comptabilisés d'avance en 2012 s'explique par les contributions au titre des ressources ordinaires d'un montant de 11,6 millions de dollars qui ont été reçues d'avance pour 2013. Sont également comptabilisés d'avance les droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables à des contrats de location-financement – d'un montant de 5,2 millions de dollars et la valeur de la période de location gratuite offerte par le propriétaire des locaux du siège du FNUAP à New York, soit 1,5 million de dollars.

Note 14**Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde des fonds non réservés à des fins particulières</i>		<i>Solde des fonds réservés à des fins particulières</i>					Total du solde des fonds	<i>Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs</i>		Total des réserves et des soldes des fonds
	<i>Solde disponible pour les programmes</i>	<i>Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et autres avantages du personnel (Note 12)*</i>	<i>Régionalisation (Note 14a)</i>	<i>Déménagement du siège (Note 14b)</i>	<i>Services d'achat (Note 14c)</i>	<i>Recouvrement des coûts (Note 14d)</i>	<i>Fonds en fiducie privée (Note 14e)</i>		<i>Réserve opérationnelle (Note 14f)</i>	<i>logement du personnel des bureaux extérieurs (Note 14g)</i>	
Solde au 31 décembre 2011	49 780	(80 529)	17	221	1 756		38 786	10 031	90 704	5 000	105 735
Modifications de convention comptable											
Placements	7	–	–	–	–		–	7	–	–	7
Stocks	2 024	–	–	–	–		–	2 024	–	–	2 024
Immobilisations corporelles	29 804	–	–	–	–		–	29 804	–	–	29 804
Produits comptabilisés d'avance au titre des droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables aux contrats de location-financement	(5 425)	–	–	–	–		–	(5 425)	–	–	(5 425)
Avantages du personnel		(8 334)	–	–	–		–	(8 334)	–	–	(8 334)
Créances clients	(1 421)	–	–	–	–		–	(1 421)	–	–	(1 421)
Solde d'ouverture ajusté au 1^{er} janvier 2012	74 769	(88 863)	17	221	1		38 786	26 686	90 704	5 000	122 390
Excédent (déficit)	819	(12 385)	22	(162)	–		(323)	(12 029)	–	(134)	(12 163)
Variation des montants alloués											
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et autres avantages du personnel	(12 500)	12 500	–	–	–		–	–	–	–	–
Virements :											
Sur la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs	(1 234)	–	–	–	–		–	(1 234)	–	1 234	–
Sur la réserve opérationnelle	3 500	–	–	–	–		–	3 500	(3 500)	–	–

	Solde des fonds non réservés à des fins particulières		Solde des fonds réservés à des fins particulières					Total du solde des fonds	Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs		Total des réserves et des soldes des fonds
	Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et autres avantages du personnel (Note 12)*	Solde disponible pour les programmes	Régionalisation (Note 14a)	Déménagement du siège (Note 14b)	Services d'achat (Note 14c)	Recouvrement des coûts (Note 14d)	Fonds en fiducie privée (Note 14e)		Réserve opérationnelle (Note 14f)	(Note 14g)	
Virements entre ressources du FNUAP	(2 302)	–	–	–	88	2 748	–	534	–	–	534
Autres ajustements apportés aux soldes des fonds											
Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et autres avantages du personnel	–	(23 140)	–	–	–	–	–	(23 140)	–	–	(23 140)
Part inutilisée des crédits alloués à des fins particulières	98	–	(39)	(59)	–	–	–	–	–	–	–
Solde au 31 décembre 2012	63 150	(111 888)	–	–	1 844	2 748	38 463	(5 683)	87 204	6 100	87 621
Total net	(48 738)		43 055					93 304			

* Le solde de 111,9 millions de dollars au 31 décembre 2012 apparaissant à la présente colonne correspond à la part non financée des engagements au titre des avantages du personnel, ainsi qu'il est indiqué dans la note 12.

Pour déterminer le solde des ressources inutilisées qui seront disponibles pour les programmes en 2013, des ajustements doivent être apportés aux soldes des fonds indiqués ci-dessus afin de tenir compte de la convention comptable utilisée pour établir le budget : Immobilisations corporelles non amorties (29,4 millions de dollars) déduction faite de la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie – assimilables à des contrats de location-financement (5,2 millions de dollars) ; stocks (6,7 millions de dollars). Le solde pouvant être distribué s'établit ainsi à 32,3 millions de dollars.

Distinction entre solde des fonds réservés à des fins particulières et solde des fonds non réservés à des fins particulières :

L'expression « solde des fonds réservés à des fins particulières » désigne la part du solde des ressources ordinaires réservée à des fins particulières qui ne peut être consacrée aux programmes. L'expression « solde des fonds non réservés à des fins particulières » désigne la part restante du solde des ressources.

a) Régionalisation

Conformément au Plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2011, les divisions géographiques ont été transférées sur le terrain et intégrées aux équipes d'appui aux pays pour créer les bureaux régionaux et sous-régionaux. Ce processus a été mené à bien en 2011, pour un coût de 19,8 millions de dollars. Un solde d'un montant modeste a été reporté en 2012 en vue d'honorer les dernières obligations juridiques souscrites en 2011. Au 31 décembre 2012, le solde résiduel a été mis à la disposition des activités de programmes.

b) Déménagement du siège

Par sa décision [DP/FPA/2009/10](#), le Conseil d'administration a autorisé l'ouverture d'un crédit de 5,9 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011 afin de couvrir les dépenses non renouvelables afférentes à l'aménagement du nouveau siège du FNUAP et à l'emménagement dans ses locaux. Le déménagement et la mise en place opérationnelle ont été achevés en 2011 mais un solde d'un montant modeste a été reporté sur l'année 2012 pour honorer les dernières obligations juridiques souscrites en 2011. Au 31 décembre 2012, le solde résiduel a été mis à la disposition des activités de programmes.

c) Services d'achat

L'excédent des produits perçus en 2012 pour les services d'achat par rapport aux charges s'établissait à 0,1 million de dollars. L'excédent cumulé de 1,8 million de dollars résultant de ces activités au 31 décembre 2012 a été mis en réserve afin de faciliter la planification des ressources pour les années à venir.

d) Recouvrement des coûts

Les coûts effectivement recouverts dont le montant excède ceux inscrits dans le budget institutionnel compte tenu des taux d'exécution escomptés ont été placés dans un fonds distinct, dont la direction du FNUAP se sert pour couvrir notamment le type de dépenses associé à l'exécution des projets. Ainsi, le montant des coûts recouverts en 2012 devrait représenter la moitié du montant total prévu dans le budget institutionnel de l'exercice 2012-2013, pour s'établir à 20,4 millions de dollars. Les coûts effectivement recouverts excédant ce montant s'élevaient à 2,7 millions de dollars, dont 1,6 million de dollars recouverts sur les services d'achat fournis au titre des projets cofinancés.

e) Fonds en fiducie privée

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 38,5 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (5,5 millions de dollars) et minoré des fonds alloués à des activités (0,7 million de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

f) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs, et d'autres imprévus. Son montant est inscrit dans le règlement financier et les règles de gestion de financière approuvé par le Conseil d'administration du FNUAP.

À sa trente-sixième session, tenue en 1989, le Conseil d'administration a fixé à 45 millions de dollars le montant de la réserve opérationnelle. À sa trente-huitième session, en 1991, il a décidé que la réserve serait égale à 20 % du produit des contributions au titre des ressources non préaffectées pour chaque année du plan de travail de l'organisation.

Pour l'année terminée le 31 décembre 2012, le produit provenant des contributions nettes s'élevait à 436,0 millions de dollars ; la réserve s'établissait donc à 87,2 millions de dollars, comme indiqué dans l'état I.

g) Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, d'un montant de 5,0 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, et autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part revenant au FNUAP dans les dépenses engagées pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques. Les dépenses engagées pour l'hébergement du personnel des bureaux extérieurs en 2012 se sont élevées à 0,1 million de dollars, et un montant de 1,1 million de dollars a été avancé pour des travaux de construction encore inachevés à la fin de l'année. Au 31 décembre 2012, une somme de 1,2 million de dollars a été virée des soldes inutilisés pour reconstituer la réserve.

Note 15**Produit provenant des contributions**

Pour 2012, le produit provenant des contributions s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012
Contributions non préaffectées au titre des ressources de base	437 499
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(3 293)
Total partiel	434 206
Contributions préaffectées :	
Aux activités de programme	505 241
Au programme des administrateurs auxiliaires	5 230
Sous forme de contributions en nature	24

2012	
À déduire : Sommes remboursées à des donateurs	(7 371)
Total partiel	503 124
Total	937 330

La répartition des contributions préaffectées et celle des contributions non préaffectées est récapitulée dans le détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les coûts indirects du FNUAP, qui sont présentés dans la note 16 (Autres produits).

Les Contributions en nature représentent la valeur des biens qui ont été reçus par le FNUAP pour 2012 et utilisés pour les activités de programmes. Le montant des services reçus par l'organisation en 2012 n'est pas significatif.

Note 16 **Autres produits**

Les autres produits de l'année terminée le 31 décembre 2012 se décomposaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	Total
Produit des placements	4 710	2 326	7 036
Commissions pour services d'appui	23 149	2 146	25 295
Montant net des ajustements et gains découlant de la réévaluation de devises – contributions à recevoir	(1 206)	3 094	1 888
Montant net des ajustements et gains/(pertes) découlant de la réévaluation de devises – autres produits	8 189	(1 394)	6 795
Produits préaffectés aux activités d'achat	–	861	861
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (type contrat de location simple)	3 662	–	3 662
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie (type contrat de location-financement)	181	–	181
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles	211	–	211
Remboursement de charges fiscales	3 293	–	3 293
Produits divers	998	922	1 920
Total	43 187	7 955	51 142

Un montant de 3,7 millions de dollars a été constaté comme produit et comme charge (voir note 18) pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location simple) afférents aux locaux occupés en 2012 par le FNUAP en vertu de ce type d'agrément, compte tenu de la valeur locative annuelle de locaux semblables calculée par un consultant indépendant externe.

Un montant de 0,2 million de dollars a été constaté comme produit et comme charge d'amortissement pour les droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location simple) afférents aux locaux occupés en 2012 par le FNUAP en vertu de ce type d'agrément, compte tenu de la valeur des biens considérés calculée par un consultant indépendant externe.

Note 17

Charges financières

Les frais bancaires constituent la totalité des charges financières présentées dans l'état II.

La Trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de prémunir celui-ci contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'il se passe un certain temps entre l'annonce et le versement de ces contributions. Les charges du FNUAP afférentes aux primes de couverture et aux gains ou pertes de change sont comptabilisées sous Autres charges (note 16). Au cours de l'année, le produit de contributions libellées en sept monnaies a ainsi fait l'objet d'opérations de couverture. Au 31 décembre 2012, il n'y avait pas d'opération de couverture en cours.

Note 18

Autres charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>	<i>Ressources préaffectées</i>	Total
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	3 662	–	3 662
Transfert et pertes sur cession d'immobilisations corporelles	600	793	1 393
Créances douteuses	584	–	584
Autres	(31)	10	(21)
Total	4 815	803	5 618

Sur le montant total des Autres charges, un montant de 5,531 millions de dollars représente des fonds directement utilisés par le FNUAP, tandis que le montant restant a été utilisé par les partenaires de réalisation.

Note 19**Ressources non préaffectées – ventilation par pays et région
des activités de programmes et budget institutionnel****a) Ventilation par pays et région des charges afférentes aux programmes
de l'année 2012**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012
Afrique subsaharienne	
Afrique du Sud	2 173
Angola	2 711
Bénin	2 397
Botswana	1 460
Burkina Faso	3 502
Burundi	1 813
Cameroun	2 986
Cap-Vert	1 314
Comores	1 219
Congo	1 725
Côte d'Ivoire	5 039
Érythrée	1 637
Éthiopie	5 622
Gabon	969
Gambie	1 913
Ghana	2 595
Guinée	2 667
Guinée équatoriale	1 800
Guinée-Bissau	1 538
Kenya	4 897
Lesotho	1 829
Libéria	2 415
Madagascar	3 560
Malawi	3 130
Mali	2 269
Maurice	181
Mauritanie	2 957
Mozambique	4 624
Namibie	1 765
Niger	3 409
Nigéria	7 963
Ouganda	6 566
République centrafricaine	2 373
République démocratique du Congo	7 974
République-Unie de Tanzanie	4 117
Rwanda	4 199
Sao Tomé-et-Principe	652

	2012
Sénégal	2 927
Seychelles	51
Sierra Leone	2 433
Soudan du Sud	2 868
Swaziland	1 602
Tchad	3 905
Togo	1 554
Zambie	4 052
Zimbabwe	4 040
Total, projets de pays	133 392
Projets régionaux	9 586
Total	142 978
États arabes	
Algérie	423
Djibouti	719
Égypte	2 704
État de Palestine	2 367
Iraq	2 560
Jordanie	1 706
Liban	961
Libye	751
Maroc	1 217
Oman	141
République arabe syrienne	1 900
Somalie	2 478
Soudan	4 189
Tunisie	739
Yémen	2 251
Total, projets de pays	25 106
Projets régionaux	3 851
Total	28 957
Asie et Pacifique	
Afghanistan	6 033
Bangladesh	2 552
Bhoutan	1 524
Cambodge	3 574
Chine	4 552
Fidji	(6)
Îles du Pacifique ^a	2 830
Inde	12 511

	2012
Indonésie	6 027
Iran (République islamique d')	1 417
Malaisie	446
Maldives	572
Mongolie	1 946
Myanmar	5 742
Népal	4 155
Pakistan	6 150
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 979
Philippines	5 747
République démocratique populaire lao	1 798
République populaire démocratique de Corée	1 196
Sri Lanka	3 341
Thaïlande	1 771
Timor-Leste	2 594
Viet Nam	2 398
Total, projets de pays	80 849
Projets régionaux	7 684
Total	88 533
Amérique latine et Caraïbes	
Argentine	751
Bolivie (État plurinational de)	1 597
Brésil	1 808
Chili	276
Colombie	1 686
Costa Rica	761
Cuba	873
El Salvador	1 015
Équateur	1 031
Guatemala	1 476
Haïti	3 094
Honduras	1 596
Mexique	1 393
Nicaragua	1 576
Panama	694
Paraguay	803
Pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes ^b	3 334
Pérou	2 012
République dominicaine	744
Uruguay	802
Venezuela (République bolivarienne du)	1 252
Total, projets de pays	28 574

	2012
Projets régionaux	5 407
Total	33 981
Europe orientale et Asie centrale	
Albanie	664
Arménie.	614
Azerbaïdjan	710
Bélarus	441
Bosnie-Herzégovine	412
Bulgarie.	26
Ex-République yougoslave de Macédoine	220
Fédération de Russie.	747
Géorgie	690
Kazakhstan	581
Kirghizistan	894
Kosovo	287
Ouzbékistan	1 163
République de Moldova.	544
Roumanie	212
Serbie	197
Tadjikistan.	885
Turkménistan	726
Turquie	1 410
Ukraine	619
Total, projets de pays	12 042
Projets régionaux	4 401
Total	16 443
Programme mondial et autres activités	43 505
Total, charges afférentes aux programmes	354 397

^a Les chiffres pour les îles du Pacifique concernent plusieurs îles qui ont été regroupées à des fins d'information financière. Il s'agit des États fédérés de Micronésie, des îles Cook et Fidji, des Îles Marshall, des Îles Salomon, de Kiribati, de Nauru, de Nioué, des Palaos, des Samoa, des Tokélaou, des Tonga, de Tuvalu et de Vanuatu.

^b Les chiffres pour les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes concernent plusieurs pays et îles qui ont été regroupés à des fins d'information financière. Il s'agit d'Anguilla, d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, du Belize, des Bermudes, de la Dominique, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, de Grenade, du Guyana, de la Jamaïque, de Montserrat, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de Sainte-Lucie, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago.

b) Budget institutionnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2012
Montant brut des charges	134 173
Sommes portées au crédit du budget institutionnel :	
Charges indirectes imputées aux autres ressources	(23 149)
Excédent par rapport au budget	2 749
Total	113 773

Note 20**Provisions et passifs éventuels**

Au 31 décembre 2012, le FNUAP n'avait pas de provisions ou passifs éventuels importants.

Note 21**Information relative aux parties liées**

Les opérations concernant les membres de la direction de l'organisation se présentent comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Traitements et indemnités de poste</i>	<i>Prestations</i>	<i>Pensions et assurance maladie</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>
Membres de la direction rémunérés par le FNUAP	20	3 560	634	674	4 868

Le montant total de la rémunération des membres de direction englobe le montant net des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition d'effets personnels et la cotisation de l'employeur au régime de pensions et au régime d'assurance maladie.

Les membres de la direction ont également droit à des prestations après la cessation de service au même titre que les autres fonctionnaires. Ces prestations ne peuvent pas être quantifiées de façon fiable. Les membres de la haute direction sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que les autres fonctionnaires.

Note 22**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

La date de clôture des comptes est le 31 décembre 2012. La date à laquelle le Directeur exécutif a signé les présents états financiers et en a autorisé la publication est le 30 avril 2013. Entre ces deux dates, il ne s'est pas produit d'événements ayant eu une incidence significative sur les états financiers.

Note 23**Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers**

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges engagées pendant l'année, présentés selon une convention comptable comparable. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif sont dus à des éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives des contributions au titre des ressources ordinaires à recevoir et le montant des soldes des fonds pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires s'expliquent par la sous-utilisation des ressources allouées en interne.

Comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable et les montants effectifs comptabilisés dans l'état des flux de trésorerie

Les comparaisons entre les montants effectifs présentés dans l'état V et dans l'état IV sont présentées ci-après. Les écarts sont essentiellement dus aux différences de convention et aux différences relatives aux entités.

Les différences de convention représentent les différences entre les conventions comptables utilisées, d'une part, pour établir le budget et, d'autre part, pour présenter l'information financière. En ce qui concerne les produits, le budget est établi à partir de projections concernant les contributions et d'estimations des ressources inutilisées reportées de l'exercice précédent, tandis que les états financiers comptabilisent les contributions et autres produits selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. S'agissant des charges, la différence tient au traitement des biens immobilisés comme les immobilisations corporelles et les stocks. Les autres différences correspondent aux variations des actifs et des passifs, qui sont des éléments de l'état des flux de trésorerie mais ne font pas partie de l'excédent de l'actif net visé dans l'état V.

Les différences relatives aux entités représentent l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne sont pas prévues dans le budget autorisé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	Total
Excédent net effectif présenté dans l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs	40 843		40 843
Différences de convention			
Écart entre le montant total des produits et le montant final des crédits budgétaires alloués	(40 631)		(40 631)
Écart entre les charges calculées en comptabilité d'exercice et celles calculées aux fins du budget	609		609

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	Total
Autres écarts – variations des actifs et des passifs	82 261	(18 720)	63 541
Total partiel, différences de convention	42 239	(18 720)	23 519
Montant du budget utilisé, en comptabilité de trésorerie	83 082	(18 720)	64 362
Différences relatives aux entités	101 482	20 934	122 416
Montant effectif présenté dans l'état des flux de trésorerie	184 564	2 214	186 778

Note 24

Information sectorielle

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : i) les ressources non préaffectées ; et ii) les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2012

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certains comptes créditeurs (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux différents secteurs dans le cours normal des opérations. C'est ce qu'il a fait, conformément aux normes IPSAS. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont été attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les comptes fournisseurs et les avantages du personnel l'ont été au prorata des postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées 2012</i>	<i>Ressources préaffectées 2012</i>	Total 2012
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 096	205 033	380 129
Placements à moins d'un an	108 995	127 640	236 635
Stocks	6 697	29 046	35 743
Contributions à recevoir (opérations avec contrepartie directe)	–	237	237
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	2 745	124 763	127 508
Autres actifs courants et charges comptabilisées d'avance	9 634	7 543	17 177

	<i>Ressources non préaffectées 2012</i>	<i>Ressources préaffectées 2012</i>	Total 2012
Comptes du fond de fonctionnement	7 266	6 429	13 695
Total	310 433	500 691	811 124
Actifs non courants			
Contributions à recevoir (opérations sans contrepartie directe)	–	50 276	50 276
Placements à moins d'un an	143 546	168 102	311 648
Immobilisations corporelles	30 545	1 418	31 963
Total	174 091	219 796	393 887
Total, actifs	484 524	720 487	1 205 011
Passifs			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	153 889	97 167	251 056
Avantages du personnel	25 027	2 422	27 449
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	11 556	778	12 334
Total	190 472	100 367	290 839
Passifs non courants			
Avantages du personnel	200 101	19 790	219 891
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	6 330	–	6 330
Total	206 431	19 790	226 221
Total, passifs	396 903	120 157	517 060
Actifs nets	87 621	600 330	687 951
Réserves et soldes des fonds			
Réserve opérationnelle	87 204	–	87 204
Réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs	6 100	–	6 100
Total, réserves	93 304	–	93 304
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	43 055	–	43 055
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	(48 738)		(48 738)
Ressources préaffectées		600 330	600 330
Total, réserves et soldes des fonds	87 621	600 330	687 951

b) Information sectorielle présentée dans l'état de la performance financière pour l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>	<i>Ressources préaffectées</i>	<i>Éliminations</i>	Total
Produits provenant des contributions				
Contributions non préaffectées	437 499			437 499
<i>À déduire</i> : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales	(3 293)			(3 293)
Contributions préaffectées		533 644	(23 149)	510 495
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs		(7 371)		(7 371)
Total, produits provenant des contributions	434 206	526 273	(23 149)	937 330
Autres produits	43 187	7 955		51 142
Total des produits	477 393	534 228	(23 149)	988 472
Charges				
Fonds utilisés par les partenaires de réalisation – gouvernements et organisations non gouvernementales	97 120	108 757	(6 968)	198 909
Fonds utilisés par les partenaires de réalisation – organismes des Nations Unies	2 571	1 141	(70)	3 642
Fonds utilisés par le FNUAP				
Dépenses de personnel	205 228	31 424		236 652
Fournitures, consommables et frais de fonctionnement	96 985	175 480	(16 111)	256 354
Services contractuels	46 026	29 568		75 594
Charges financières	270	157		427
Voyages	29 423	16 092		45 515
Dépréciation et amortissement	7 199	564		7 763
Autres charges	4 734	797		5 531
Total partiel, fonds utilisés par le FNUAP	389 865	254 082	(16 111)	627 836
Total des charges	489 556	363 980	(23 149)	830 387
Excédent/(déficit) pour l'année	(12 163)	170 248	–	158 085

Note : Le mode de présentation retenu rend compte de la performance brute de chaque segment; la colonne Éliminations est donc nécessaire pour effacer l'incidence des activités intersectorielles.

Note 25

Gestion du risque financier

Le PNUD administre les activités de placement du FNUAP dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD.

Les principaux objectifs des directives pour la gestion des placements consistent, par ordre d'importance, à assurer :

- La sécurité – c'est-à-dire préserver le capital, en investissant dans des titres à revenu fixe provenant d'émetteurs dont la qualité de crédit est très satisfaisante;
- Des liquidités – c'est-à-dire donner la latitude nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant comme il convient les échéances des placements;
- Des revenus – c'est-à-dire optimiser le revenu des placements en assurant la sécurité et les liquidités susvisées.

Composé de membres de l'équipe dirigeante, le comité des placements du PNUD se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille de placements et s'assurer que les décisions relatives aux placements ont été prises conformément aux directives en la matière.

Le FNUAP est exposé à toute une série de risques financiers associés aux instruments financiers dont il dispose, dont :

- Le risque de crédit : la possibilité que des tiers ne puissent régler les montants devenus exigibles;
- Le risque de liquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à court terme;
- Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Risque de crédit

Les directives du PNUD pour la gestion des placements limitent le risque de crédit à l'égard de toute contrepartie et prévoient des exigences minimales de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prévoient de vérifier régulièrement la solvabilité des émetteurs. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'institutions souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

Au 31 décembre 2012, les placements à court terme et à long terme du FNUAP étaient constitués d'instruments de première qualité, comme indiqué dans le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Cote de crédit</i>	<i>Valeur (dollars É.-U.)</i>
Effets du commerce et obligations à primes ^a	Aaa	24 972
Obligations	AA+ à AAA	523 311
Total		548 283

^a Ne comprennent pas les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie.

Risque de liquidité

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FNUAP, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Celle-ci prend une grande partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à long terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme indiqué dans les notes 3 et 4.

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts. Vu qu'une grande partie de ses placements est constituée de titres dont l'échéance moyenne est relativement courte et qui sont détenus jusqu'à l'échéance, une analyse de sensibilité aux risques associés à ces placements ne ferait pas apparaître de variations de valeur importantes. Les actifs détenus jusqu'à échéance n'étant pas évalués au cours du marché, la valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt. Le comité des placements du PNUD surveille régulièrement le taux de rendement du portefeuille par rapport aux critères établis dans les directives.

En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts à terme et autres investissements, le comité des placements du PNUD s'assure régulièrement que le taux de rendement est conforme aux critères établis dans les directives. Le risque de taux d'intérêt est limité par la nature des placements, qui sont détenus jusqu'à l'échéance.

Une analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt ne révélerait pas de variations de valeur importantes étant donné la nature du risque de crédit et l'échéance de ces placements.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Titres détenus jusqu'à l'échéance	548 283
Titres disponibles à la vente	–
Total	548 283

Risque de change

Au 31 décembre 2012, 97,6 % de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements du FNUAP étaient libellés en dollars des États-Unis et 2,4 % en d'autres monnaies. Ces derniers avoirs servent essentiellement à financer les dépenses locales afférentes aux activités opérationnelles menées dans les pays bénéficiaires de programmes. Le FNUAP conserve un minimum de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en monnaie locale et, chaque fois que possible, tient ses comptes en dollars des États-Unis.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollars É.-U.</i>	<i>Autres monnaies</i>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	358 131	21 998
Placements	548 283	–
Total	906 414	21 998

Le FNUAP est exposé à un risque de change qui est pour l'essentiel associé aux contributions non libellées en dollars des États-Unis. Ce risque est atténué lorsque les contributions versées en monnaie locale par les gouvernements des pays bénéficiaires de programmes sont utilisées pour financer les dépenses locales.

La Trésorerie du PNUD utilise des instruments dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et options structurées sur devises, pour gérer le risque de change. Les dérivés sont évalués à la valeur du marché avec variation de valeur portée en excédent ou déficit dans l'état des résultats financiers. Au 31 décembre 2012, le FNUAP n'avait pas de positions ouvertes sur des instruments dérivés.

Note 26**Engagements**

Au 31 décembre 2012, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de biens et services divers pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 45,7 millions de dollars.

Les contrats de location du FNUAP portent en général sur une période de un à cinq ans. L'organisation a également un contrat de location simple pour son siège, situé à New York. Au 31 décembre 2012, ses obligations concernant les paiements minimaux au titre des baux s'établissaient comme suit.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Paievements minimaux non actualisés</i>	<i>Au 31 décembre 2012</i>
Bail de moins d'un an	6 396
Bail de un à cinq ans	21 082
Bail de plus de cinq ans	38 686
Total	66 164

Seuls les contrats de location dont la clause de résiliation prévoit un préavis d'au moins 30 jours sont pris en compte ci-dessus.

Tableaux

Tableau A

Contributions non préaffectées – état des contributions pour l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2012</i>
Gouvernement							
Afghanistan	–	–	2	–	–	2	–
Afrique du Sud	–	–	26	–	(2)	24	–
Albanie	1	–	–	–	–	1	–
Allemagne	–	–	20 741	–	–	20 741	–
Andorre	–	–	13	–	–	13	–
Angola	5	(5)	–	–	–	–	–
Antigua-et-Barbuda	4	(1)	5	–	–	5	3
Arabie saoudite	–	–	500	–	–	500	–
Argentine	5	–	–	–	–	3	2
Arménie	–	–	3	–	–	3	–
Australie	–	–	14 861	–	–	14 861	–
Azerbaïdjan	7	(4)	–	–	–	4	–
Bahamas	1	–	1	–	–	1	1
Bahreïn	1	(1)	–	–	–	–	–
Bangladesh	–	–	25	–	–	25	–
Belgique	–	–	7 383	–	19	7 403	–
Belize	5	(3)	5	–	–	5	3
Bénin	16	–	4	–	–	13	7
Bhoutan	–	–	6	–	–	6	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	1	–	–	1	–
Brésil	70	–	–	–	–	–	70
Burkina Faso	17	–	–	–	–	–	17
Burundi	–	–	1	–	–	1	–
Cambodge	–	–	3	–	–	3	–
Cameroun	128	(19)	20	–	–	–	129
Canada	–	–	17 350	–	–	17 350	–
Chili	(5)	–	5	–	–	–	–
Chine	–	–	1 050	–	–	1 050	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2012</i>
Chypre	2	(2)	5	–	–	5	–
Comores	1	–	–	–	–	–	1
Congo	176	(40)	49	–	–	–	186
Costa Rica	–	–	6	–	–	6	–
Cuba	–	–	5	–	–	5	–
Danemark	–	–	44 013	–	920	44 933	–
Djibouti	1	(1)	1	–	–	–	1
Égypte	–	–	112	–	–	112	–
El Salvador	1	–	2	–	–	–	3
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	10	–
Équateur	2	(2)	5	–	–	5	–
Érythrée	–	–	2	–	–	2	–
Espagne	–	–	1 948	–	–	–	1 948
Estonie	–	–	58	–	–	58	–
États-Unis d'Amérique	–	–	30 200	–	–	30 200	–
Éthiopie	–	–	2	–	–	2	–
Ex-République yougoslave de Macédoine	6	–	–	–	–	–	6
Fédération de Russie	–	–	300	–	–	300	–
Fidji	4	–	4	–	–	–	8
Finlande	–	–	36 025	–	(486)	35 539	–
France	–	–	531	–	–	531	–
Gabon	–	8	9	–	(8)	–	9
Gambie	22	1	11	–	(2)	19	13
Géorgie	–	–	10	–	–	10	–
Ghana	–	–	18	–	–	–	18
Guatemala	5	–	2	–	–	5	2
Guinée	4	(4)	–	–	–	–	–
Guinée-Bissau	4	(1)	1	–	–	–	4
Guyana	2	–	1	–	–	2	–
Haïti	10	–	40	–	–	50	–
Honduras	–	–	2	–	–	2	–
Hongrie	–	–	65	–	–	65	–
Îles Cook	2	–	0	–	–	1	1
Îles Salomon	1	–	1	–	–	2	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2012</i>
Inde	–	–	497	–	–	497	–
Indonésie	35	–	37	–	–	37	35
Iran (République islamique d')	76	(16)	–	–	–	–	60
Iraq	–	–	10	–	–	10	–
Irlande	–	–	4 155	–	–	4 155	–
Islande	100	–	69	–	–	169	–
Israël	–	–	20	–	–	20	–
Italie	1	(1)	–	–	–	–	–
Japon	–	–	24 910	–	–	24 910	–
Jordanie	100	–	50	–	–	100	50
Kazakhstan	–	–	100	–	–	100	–
Kenya	10	–	10	–	–	10	10
Koweït	–	–	10	–	–	10	–
Lesotho	5	(3)	3	–	–	3	2
Libéria	30	–	10	–	–	–	40
Liechtenstein	21	–	54	–	–	75	–
Luxembourg	–	1	3 424	–	95	3 519	–
Madagascar	–	–	10	–	–	–	10
Malaisie	–	–	215	–	–	215	–
Malawi	4	–	9	–	–	13	–
Maldives	5	–	5	–	–	–	10
Mali	25	(7)	6	–	–	–	24
Maurice	–	–	3	–	–	3	–
Mexique	–	–	67	–	–	67	–
Monaco	–	–	20	–	–	20	–
Mongolie	(1)	1	4	–	–	4	–
Mozambique	2	–	–	–	–	2	–
Namibie	–	–	5	–	–	5	–
Nicaragua	–	–	1	–	–	1	–
Niger	35	5	10	–	–	50	–
Norvège	–	–	59 424	–	–	59 424	–
Nouvelle-Zélande	–	–	5 038	–	–	5 038	–
Oman	26	(26)	10	–	–	10	–
Ouganda	10	(1)	10	–	–	9	10

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2012</i>
Pakistan	533	–	519	–	–	1 052	–
Palestine	–	–	5	–	–	5	–
Panama	–	–	10	–	–	10	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	16	(4)	5	–	–	–	17
Paraguay	–	–	1	–	–	1	–
Pays-Bas	–	–	49 020	–	–	49 020	–
Pérou	2	(2)	8	–	–	8	–
Philippines	61	(29)	35	–	–	35	32
Pologne	–	–	10	–	–	10	–
République centrafricaine	6	(3)	–	–	–	–	3
République de Corée	(1)	1	100	–	–	100	–
République démocratique du Congo	5	(5)	–	–	–	–	–
République démocratique populaire lao	–	–	2	–	–	2	–
République dominicaine	–	–	30	–	–	–	30
République populaire démocratique de Corée	–	–	10	–	–	–	10
République tchèque	–	–	13	–	–	13	–
République-Unie de Tanzanie	6	(6)	4	–	–	4	1
Roumanie	–	–	10	–	–	10	–
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	31 797	–	(50)	31 746	–
Rwanda	1	–	1	–	–	1	–
Sainte-Lucie	1	–	–	–	–	1	–
Samoa	3	–	3	–	–	–	6
Sao Tomé-et-Principe	9	–	–	–	–	–	9
Sénégal	40	(20)	18	–	–	–	38
Seychelles	–	–	2	–	–	–	2
Sierra Leone	33	(10)	7	–	–	–	30
Singapour	–	–	5	–	–	5	–
Slovaquie	–	–	6	–	–	6	–
Sri Lanka	–	–	18	–	–	18	–
Suède	(1)	1	66 314	–	(1 460)	64 854	–
Suisse	–	–	15 054	11 636	(188)	26 501	–
Suriname	6	(2)	0	–	–	–	4
Swaziland	10	–	10	–	–	10	10
Tchad	49	–	24	–	–	73	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements sur année antérieure</i>	<i>Montants annoncés pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Variation des contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2012</i>
Thaïlande	–	–	96	–	–	96	–
Togo	(1)	1	6	–	–	6	–
Trinité-et-Tobago	10	(5)	5	–	–	5	5
Tunisie	–	–	18	–	–	18	–
Turkménistan	–	–	3	–	–	3	–
Turquie	–	–	150	–	–	150	–
Tuvalu	9	–	3	–	–	–	12
Ukraine	3	(1)	–	–	–	–	2
Uruguay	10	(5)	25	–	–	–	30
Venezuela (République bolivarienne du)	10	–	–	–	–	–	10
Viet Nam	–	–	5	–	–	5	–
Yémen	33	–	25	–	–	25	33
Zambie	12	–	–	–	–	–	12
Zimbabwe	–	–	30	–	–	30	–
Contributions privées et contributions diverses	–	(8)	81	–	–	73	–
Total partiel	1 847	(216)	437 126	11 636	(1 161)	446 252	2 980
Divers	–	–	55	–	–	55	–
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux hors siège	–	–	318	–	–	318	–
Total	1 847	(216)	437 499	11 636	(1 161)	446 625	2 980
<i>À déduire : Ajustements pour gains ou (pertes) de change latent(e)s et autres ajustements liés à l'arrondissement des chiffres</i>							
		(38)					(2)
Contributions à recevoir au 31 décembre	1 809						2 978

Note : Les soldes, les ajustements, les contributions annoncées pour l'exercice considéré, les paiements reçus et les contributions annoncées pour les exercices futurs concernant le Guyana, les îles Cook, Kiribati, le Myanmar, Nauru, Nioué, les Palaos, le Paraguay, le Rwanda et Saint-Vincent-et-les Grenadines, représentant moins de 500 dollars, ont été arrondis à zéro.

Tableau B
Contributions préaffectées – cofinancement : produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS apportés aux soldes des fonds</i>	<i>Soldes des fonds retraités au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes au programme</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2012</i>
Fonds d'affectation spéciale											
ABT Associates Inc.	–	–	–	165	–	–	–	165	165	–	–
Allemagne	2 653	–	2 653	–	10	(34)	–	2 629	1 019	1 610	–
Andorre et Monaco	97	–	97	93	–	–	–	190	60	130	–
Arabie saoudite	1 258	–	1 258	–	1	–	–	1 259	542	717	500
Australie	11 584	206	11 790	3 237	134	(87)	(117)	14 957	9 246	5 711	771
Autriche	101	–	101	–	–	–	(101)	–	–	–	–
Banque mondiale	84	–	84	–	–	–	–	84	83	1	–
Belgique	23	–	23	1 532	114	–	–	1 669	–	1 669	1 157
Belize	6	–	6	79	–	–	–	85	71	14	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	–	26	–	–	–	26	–	26	–
Botswana	82	–	82	78	–	–	–	160	65	95	–
Boyner Holding et Groupe	2	–	2	121	–	–	–	123	100	23	–
Brésil	822	–	822	309	(19)	–	–	1 112	535	577	–
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	6 107	22	6 129	13 336	(44)	(1 264)	–	18 157	11 797	6 360	2 021
Cameroun	130	–	130	1 413	6	(130)	–	1 419	255	1 164	–
Canada	626	–	626	19 543	15	247	(472)	19 959	3 153	16 806	12 573
Centro Latinoamericano Salud y Mujer (CELSAM) – México	2	–	2	–	–	–	–	2	–	2	–
CHF International	268	–	268	–	–	–	13	281	95	186	166
Civilian Research and Development Foundation (États-Unis)	68	–	68	111	(109)	–	–	70	70	–	–
Colombie	1 786	–	1 786	6 138	(145)	(220)	10	7 569	2 260	5 309	443
Commission du bassin du Lac Tchad	12	–	12	–	(1)	–	(38)	(27)	(26)	(1)	–
Contributions de faible montant	1 165	35	1 200	1 455	15	–	319	2 989	1 282	1 707	–

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS apportés aux soldes des fonds</i>	<i>Soldes des fonds retraités au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Contri- butions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajuste- ments</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes au programme</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2012</i>
Côte d'Ivoire	931	1	932	–	20	–	–	952	930	22	–
Danemark	8 005	29	8 034	3 850	(34)	(172)	–	11 678	5 411	6 267	1 451
Donateurs multiples	2 684	5	2 689	27 154	127	(878)	203	29 295	9 465	19 830	7 593
École de médecine tropicale de Liverpool	64	–	64	(45)	(1)	–	–	18	–	18	–
Eczacibasi Grisim Pazarlama (Turquie)	1	–	1	–	–	–	–	1	1	–	–
Égypte	95	–	95	–	–	–	–	95	26	69	–
ELMA Relief Foundation	500	–	500	–	–	–	–	500	429	71	–
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	582	–	582	1	–	(291)	–	292	202	90	–
Espagne	12 737	83	12 820	4 207	(53)	(774)	(1)	16 199	10 702	5 497	–
États-Unis d'Amérique	1 494	16	1 510	3 642	5	(31)	–	5 126	1 483	3 643	3 392
Farmatodo Venezuela	113	–	113	–	–	–	–	113	113	–	–
Fédération internationale pour le planning familial	98	–	98	76	–	–	–	174	97	77	–
FEMAP	19	–	19	–	–	(9)	(11)	(1)	–	–	–
Finlande	4 215	1	4 216	1 030	(59)	–	–	5 187	1 568	3 619	–
FNUAP, en qualité d'agent administratif du Programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines	18 902	242	19 144	21 311	(246)	–	(280)	39 929	23 328	16 601	–
Fondation Anesvad	594	–	594	(3)	59	–	–	650	174	476	182
Fondation Bank of Africa	–	–	–	49	–	4	(4)	49	–	49	–
Fondation Concept	–	–	–	1 599	–	–	–	1 599	332	1 267	1 022
Fondation Drosos	428	–	428	(196)	–	–	–	232	107	125	–
Fondation Ford	425	–	425	450	–	–	(21)	854	455	399	–
Fondation Gates	2 569	20	2 589	–	1	–	–	2 590	1 771	819	705
Fondation Hewlett	517	–	517	–	–	–	–	517	443	74	–
Fondation MacArthur	15	–	15	–	–	–	(8)	7	7	–	–
Fondation Orange	74	–	74	101	–	–	–	175	171	4	–

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS apportés aux soldes des fonds</i>	<i>Soldes des fonds retraités au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Contri- butions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajuste- ments</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes au programme</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2012</i>
Fondation Packard	–	–	–	2 000	–	–	–	2 000	165	1 835	1 300
Fondation Sotici	25	19	44	82	(1)	–	–	125	80	45	–
Fondation Zonta International	242	–	242	1 000	–	–	–	1 242	241	1 001	600
Fonds d'affectation spéciale thématiques – donateurs multiples	166 789	6 638	173 427	228 779	2 759	–	621	405 586	146 389	259 197	62 128
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)	357	1	358	150	–	(88)	7	427	333	94	5
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	–	–	–	–	–	15	(13)	2	2	–	–
France	7 635	–	7 635	6 435	2	–	–	14 072	5 283	8 789	–
Friends of UNFPA	340	–	340	1 645	1	–	–	1 986	628	1 358	680
Gabon	95	–	95	85	2	–	–	182	48	134	85
Géorgie	–	–	–	449	1	176	–	626	626	–	–
Guatemala	1	–	1	1 639	–	–	–	1 640	1 629	11	–
Guinée équatoriale	234	–	234	–	–	–	–	234	32	202	–
H&M Hennes & Mauritz AB	318	1	319	654	–	–	–	973	187	786	–
Irlande	2	–	2	725	–	–	(2)	725	623	102	–
Islande	86	–	86	–	–	–	–	86	86	–	–
Italie	2 447	–	2 447	744	(42)	–	(8)	3 141	799	2 342	277
Jamaïque	23	–	23	–	–	–	–	23	–	23	–
Japon	3 503	70	3 573	12 517	72	–	–	16 162	3 693	12 469	–
Johnson & Johnson Medical Ltd. Turquie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Kazakhstan	100	–	100	–	–	–	–	100	98	2	–
KfW Bankengruppe – Allemagne	–	–	–	10 038	353	–	–	10 391	–	10 391	3 183
Liban	136	–	136	200	–	–	–	336	98	238	1
Luxembourg	4 645	14	4 659	6 620	37	(42)	(201)	11 073	3 615	7 458	5 656
Madagascar	26	–	26	–	–	–	(26)	–	–	–	–
Marie Stopes International	31	–	31	–	–	–	(31)	–	–	–	–
Maroc	2 046	–	2 046	–	7	(1 257)	(33)	763	683	80	–

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS apportés aux soldes des fonds</i>	<i>Soldes des fonds retraités au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Contri- butions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajuste- ments</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes au programme</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2012</i>
MEXFAM	5	–	5	–	–	–	(5)	–	–	–	–
Mexique	2 859	–	2 859	–	3	(55)	47	2 854	1 072	1 782	–
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)	–	–	–	86	–	–	–	86	65	21	–
Nigéria	3 875	–	3 875	3 157	9	(28)	(2)	7 011	917	6 094	619
Noble Energy	33	–	33	113	–	–	–	146	29	117	62
Norvège	1 468	80	1 548	1 349	(16)	11	–	2 892	2 291	601	–
Nouvelle-Zélande	485	–	485	793	3	–	–	1 281	980	301	–
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	–	–	–	180	–	–	–	180	34	146	141
Oman	168	–	168	–	–	–	–	168	8	160	–
OMS	392	–	392	–	–	–	–	392	209	183	–
ONUSIDA	10 797	3	10 800	227	45	211	–	11 283	9 392	1 891	225
OXFAM	33	–	33	–	–	(32)	(1)	–	–	–	–
Panama	–	–	–	–	–	18	(8)	10	10	–	–
Pays-Bas	1 975	37	2 012	11 552	(11)	–	–	13 553	1 894	11 659	9 921
PNUD	2 353	12	2 365	4 579	(643)	243	–	6 544	5 525	1 019	123
PNUD – fonds d’affectation spéciale pluripartenaires	20 940	1 093	22 033	31 284	(155)	(1 402)	–	51 760	28 696	23 064	–
Programme du Golfe pour le développement	3	–	3	–	–	9	(1)	11	11	–	–
Qatar	111	–	111	–	–	–	–	111	2	109	–
Real Medicine Foundation	36	–	36	–	–	(4)	–	32	32	–	–
République arabe syrienne	1 738	–	1 738	–	1	–	(60)	1 679	152	1 527	–
République de Corée	1	–	1	1 800	(1)	–	–	1 800	80	1 720	1 200
République dominicaine	90	–	90	–	–	–	–	90	25	65	–
République tchèque	132	–	132	46	–	–	–	178	126	52	–
Royaume de Bahreïn	65	–	65	–	–	–	(65)	–	–	–	–
Royaume-Uni	41 469	–	41 469	37 418	1 622	(86)	–	80 423	18 341	62 082	50 930
Sainte-Lucie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sao Tomé-et-Príncipe	11	–	11	–	–	–	–	11	11	–	–

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS apportés aux soldes des fonds</i>	<i>Soldes des fonds retraités au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Contri- butions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajuste- ments</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes au programme</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2012</i>
Secrétariat de l'Union du fleuve Mano	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secrétariat de la Communauté du Pacifique	263	-	263	-	-	-	-	263	12	251	103
Sierra Leone	1 565	-	1 565	3 736	-	(694)	-	4 607	4 608	(1)	-
Suède	10 010	3	10 013	2 447	205	(115)	-	12 550	5 028	7 522	2 963
Suisse	479	-	479	109	3	-	(1)	590	228	362	-
TOTAL-Congo	-	-	-	320	(1)	-	-	319	144	175	73
Ultimas Noticias	90	-	90	1 772	-	-	-	1 862	1 016	846	-
UNICEF	3 030	452	3 482	10 184	5	-	-	13 671	5 424	8 247	-
Union européenne	9 925	94	10 019	25 181	(58)	(603)	(667)	33 872	13 271	20 601	1 039
Université d'Aberdeen	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
UNOPS	121	2	123	-	-	(9)	-	114	76	38	-
Uruguay	243	-	243	1 509	15	-	-	1 767	332	1 435	499
Venezuela (République bolivarienne du)	3 327	868	4 195	3 225	-	-	-	7 420	4 337	3 083	-
Virgin Unite	523	-	523	-	-	-	-	523	496	27	-
Total des fonds d'affectation spéciale	389 633	10 048	399 681	525 693	4 013	(7 371)	(957)	921 059	358 195	562 864	173 788
Autres fonds d'affectation spéciale											
Coordonnateur mondial de UN Cares	872	7	879	1 242	-	-	35	2 156	1 110	1 046	-
Coopération de base avec Oman	2	5	7	628	-	-	-	635	475	160	-
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	5 000	1 458	6 458	632	138	-	(468)	6 760	629	6 131	5
Prix des Nations Unies en matière de population	1 774	-	1 774	-	16	-	-	1 790	34	1 756	-
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 062	-	1 062	-	10	-	-	1 072	-	1 072	-
Bureau d'appui de la Fondation des Nations Unies	104	-	104	-	-	-	(104)	-	-	-	-

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS apportés aux soldes des fonds</i>	<i>Soldes des fonds retraités au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Contri- butions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajuste- ments</i>	<i>Total disponible</i>	<i>Charges afférentes au programme</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre 2012</i>
Poste de spécialiste financier financé par l'Union européenne	160	–	160	–	–	–	–	160	–	160	–
ePAS for UNICEF – mémorandum d'accord avec la Division des ressources humaines	220	12	232	195	–	–	–	427	258	169	–
Service financier – ressources pour la communication d'information aux donateurs	376	–	376	–	910	–	743	2 029	211	1 818	–
Gains/pertes de change globaux relatifs aux autres ressources	1 913	–	1 913	–	(66)	–	303	2 150	–	2 150	–
Contribution en nature préaffectée	–	–	–	24	–	–	–	24	24	–	–
Stocks et éléments en transit – autres ressources	–	1 750	1 750	–	–	–	–	1 750	(2 774)	4 524	–
Total des autres fonds d'affectation spéciale	11 483	3 232	14 715	2 721	1 009	–	509	18 954	(33)	18 987	5
Total	401 116	13 280	414 396	528 414	5 022	(7 371)	(448)	940 013	358 162	581 851	173 793

Notes : Parmi les charges comprises dans le présent tableau figurent des coûts indirects d'un montant de 23 149 000 dollars en 2012. Hormis dans le présent tableau et dans la note 24 b), les coûts indirects ont été déduits des charges et des contributions préaffectées, et ont été présentés au sein des Autres ressources, à la rubrique Autres produits, sous l'intitulé Honoraires pour services d'appui.

Les contributions à recevoir indiquées dans la note 6 comprennent 173 793 000 dollars au titre du cofinancement et 1 246 000 dollars au titre du Programme des administrateurs auxiliaires, soit un total de 175 039 000 dollars.

Comme indiqué dans l'état I, les soldes des fonds préaffectés non réservés se composent comme suit :

<i>Soldes des fonds préaffectés non réservés</i>	<i>31 décembre 2012</i>	<i>1^{er} janvier 2012</i>
Cofinancement	581 851	414 396
Programme des administrateurs auxiliaires	7 358	9 523
Opérations d'achat	11 121	6 621
Total	600 330	430 540

Tableau C
Services d'achat pendant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2012

Achats pour le compte de tiers

Les achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat commerciales effectuées par un acheteur et un vendeur, portant sur des fournitures, matériels et services compatibles avec les objectifs et politiques du FNUAP, pour lesquels celui-ci joue le rôle d'agent et touche en contrepartie des honoraires d'un montant convenu.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant net des avances au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Montants reçus aux fins des achats</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Rembour- sements</i>	<i>Virements et ajustements</i>	Total disponible	<i>Montant des achats</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2012</i>
Clients								
Gouvernements	4 143	9 927	(55)	(10)	(71)	13 934	13 200	734
PNUD	817	2 477	1	(54)	8	3 249	3 291	(42)
Autres organismes des Nations Unies	6	43	–	–	–	49	51	(2)
Organismes intergouvernementaux	21 140	35	–	(160)	34	21 049	17 171	3 878
Organisations non gouvernementales	220	726	1	(98)	26	875	781	94
Total	26 326	13 208	(53)	(322)	(3)	39 156	34 494	4 662

Fonds autorenewable Access RH

Le fonds autorenewable Access RH est un mécanisme financé par des donateurs qui a pour but de favoriser la constitution de stocks essentiels des produits de base essentiels pour la santé de la procréation dans les entrepôts contrôlés par le FNUAP. Son objectif est d'améliorer la chaîne logistique pour un certain nombre de produits en raccourcissant les délais d'acheminement et réduisant les coûts, afin d'assurer aux bénéficiaires et clients un accès plus rapide et plus facile à des produits de haute qualité nécessaires pour la santé de la procréation, à des prix concurrentiels.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Virements à partir d'autres fonds et montants supplémentaires fournis par des donateurs</i>	<i>Produits des ventes (achats pour le compte de tiers)</i>	Total disponible	<i>Charges</i>	<i>Solde au 31 décembre 2012</i>
Access RH	6 489	4 643	722	11 854	756	11 098

Services d'administration des achats

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Ajustements découlant des normes IPSAS apportés aux soldes des fonds</i>	<i>Soldes des fonds retraités au 1^{er} janvier 2012</i>	<i>Commission pour services d'appui</i>	<i>Virements et autres ajustements</i>	Total disponible	<i>Charges</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2012</i>
Services d'achat – administration	–	35	35	2 181	(52)	2 164	2 141	23
Services d'achat – Danemark	70	19	89	–	–	89	89	–
Total	70	54	124	2 181	(52)	2 253	2 230	23

Tableau D

Ressources non préaffectées de l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Produits</i>				Total
Produits provenant des contributions				437 499
À déduire : Virements sur le compte Autres produits au titre du remboursement de charges fiscales				(3 293)
Autres produits				43 187
Total des produits				477 393
<i>Charges</i>	<i>Activités de programme</i>	<i>Budget institutionnel</i>	<i>Autres</i>	Total
Fonds utilisés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (dont versements directs)	97 070	–	50	97 120
Fonds utilisés par des organismes des Nations Unies	2 569	2	–	2 571
Fonds utilisés par le FNUAP				
Charges de personnel	101 513	103 754	(39)	205 228
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	72 017	24 156	812	96 985
Services contractuels	42 990	2 947	89	46 026
Charges financières	262	8	–	270
Voyages	27 179	2 171	73	29 423
Amortissements	6 116	1 083	–	7 199

<i>Produits</i>				Total
Autres charges	4 681	52	1	4 734
Total partiel, fonds utilisés par le FNUAP	254 758	134 171	936	389 865
Total des charges	354 397	134 173	986	489 556
Excédent/(déficit)				(12 163)

Tableau E

Ressources préaffectées de l'année terminée le 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Produits</i>				Total
Produits provenant des contributions				510 495
<i>À déduire</i> : Sommes remboursées à des donateurs				(7 371)
Autres produits				7 955
Total des produits				511 079
<i>Charges</i>	<i>Cofinancement</i>	<i>Administrateurs auxiliaires</i>	<i>Achats</i>	Total
Fonds utilisés par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (dont versements directs)	101 789	–	–	101 789
Fonds utilisés par des organismes des Nations Unies	1 071	–	–	1 071
Fonds utilisés par le FNUAP				
Dépenses de personnel	23 126	6 561	1 737	31 424
Fournitures, consommables et charges de fonctionnement	162 062	815	(3 508)	159 369
Services contractuels	29 392	22	154	29 568
Charges financières	157	–	–	157
Voyages	16 087	–	5	16 092
Amortissements	545	–	19	564
Autres charges	784	–	13	797
Total partiel, fonds utilisés par le FNUAP	232 153	7 398	(1 580)	237 971
Total des charges	335 013	7 398	(1 580)	340 831
Excédent/(déficit)				170 248

13-39020* (F) 271113 021213

